Quatrième Année. — N° 1218. CINQ CENTIMES B Jeudi 17 Novembre 1892

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A Lyon : Agence FOURNIER
Rue Confort, 14
A Paris : Agence HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS
RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 24 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1892

LA LOI SUR LA PRESSE

Lettre Parlementaire

LES BOUILLEURS DE CRU

Si l'année n'était pas aussi avancée, les auteurs de revues auraient peut-être le temps d'ajouter un ou deux couplets pour le chœur des Bouilleurs de cru, avec un peu de *parlé*. Le « parlé » est même tout fait. Vous le trouverez au *Journal officiel*, et je vous assure que si Baron voulait se donner la peine de nous faire une imitation de M. Colbert-Laplace, dont le visage obscur et attristé dit toutes les douleurs et toutes les épreuves d'une corporation qui vient d'être mise à mal, la scène aurait un réel succès. M. Colbert-Laplace, que tout le monde se montrait hier errant dans les couloirs, tout engrisaillé, paraissait juste quatre fois plus triste qu'un porteur de Panama moyen. Oh ! la lamentable jaquette grise qui a des aspects d'uniforme professionnel comme la blouse de Thivrier en a aussi.

Depuis plus de vingt ans que M. Colbert-Laplace appartient au Parlement, il s'est constitué le représentant en titre — 90 degrés sans doute — des bouilleurs de cru. Et ce n'est point une sinécure. Le privilège a reçu plus de vingt assauts et j'ai toujours vu, couvrant de son corps l'alambic de famille, l'homme qui, trouvant sans doute le nom d'un grand ministre trop léger à porter, y a ajouté celui d'un grand savant. L'alambic de famille n'est pas seulement un privilège, c'est une religion, c'est quelque chose comme la « Croix de ma Mère ».

Que M. Colbert-Laplace veuille bien croire que ce n'est point une querelle que je lui cherche ; c'est un témoignage que je lui rends, à l'heure où sa cause vient de succomber sous une défaite irrémédiable. Si je l'ai choisi de préférence à tout autre, c'est qu'il est le vétéran chevronné et modeste, une sorte de héros simple et résolu qui ne monte jamais à la tribune sans me rappeler le sonneur de cloches de *Patrie*, montant au beffroi pour sonner le réveil des libertés flamandes ou pour mourir.

Le malheur c'est que dans l'affaire il ne s'agit pas de libertés à reconquérir, mais d'un privilège à conserver.

Il n'est pas de privilège qui se présente sous des couleurs plus innocentes que ce privilège des bouilleurs de cru. Depuis plus de vingt ans, tous les orateurs qui travaillaient dans ce genre ont réussi à donner au tableau les mêmes touches intimes et émues. C'est une scène de famille. Le chef, qui est bouilleur de cru, est là, entouré de tous les siens, portes closes, et pendant les longues veillées d'hiver, il entretient le feu sous une marmite emmanchée d'un long tuyau tordu en tire-bouchon. Il fait bouillir les produits de son cru, de son propre cru, vous entendez bien ? Il « brûle. »

Dans notre vie si rapide des villes, nous ne connaissons pas ces joies patientes. Tout au plus, après notre repas, nous contentons-nous de faire nous-mêmes notre café, sur notre table, si nous avons un bon filtre qu'enveloppe et que lèche la flamme bleue de l'alcool. Le bouilleur, lui, pense à l'avenir ; il fait sa provision de famille, pour toute l'année. Il a trop de vin cet homme ; c'est bien son droit de fabriquer un peu d'alcool dont il régalera ses amis.

Rien de plus familial, rien de plus touchant. C'est le tableau du parfait bonheur, que ne viennent pas troubler les indiscrètes investigations des agents de la régie.

D'ailleurs, la longue pratique de ces mœurs patriarcales a donné au bouilleur de cru — il fallait s'y attendre — un cœur d'or.

Depuis M. Jourdain, père du *Bourgeois gentilhomme* qui, sans être précisément drapier, mais se connaissant beaucoup en draps, allait en quérir par la ville et en cédait à ses amis et connaissances contre de l'argent, il ne s'est pas rencontré d'homme plus obligeant que le bouilleur de cru.

Il brûle son vin, en fait de l'alcool, et pour peu que vous vous mettiez en relation avec lui, il vous en cédera tant que vous voudrez. Son cœur est étranger aux calculs de l'égoïsme. Prenez et buvez, ceci est mon vin. Et si son cru ne suffit pas pour obliger tous ses amis, il connaît dans le voisinage, ou même par delà les mers, des produits amylacés, caroubes, figues, prunes, dattes, qu'il n'hésitera pas à faire venir pour les brûler à l'alambic de famille. Ça fait toujours un peu de bien à la marine marchande.

La loi qui a créé le privilège des bouilleurs de cru est une de celles qui ont le plus fait pour rapprocher les hommes et les continents. La mappemonde entière, la planète est devenue son « cru », de quelque superficie, à la vérité.

Le ministre des finances, ou plutôt tous les ministres des finances ont eu malheureusement l'esprit assez mal fait pour prendre la chose par le mauvais côté. L'alcool leur donne ou leur promet de très fructueuses rentrées pour le budget.

Mais il y a beau temps que l'argent ne rentre pas par cette porte. Il a pris la fâcheuse habitude d'aller faire un tour chez les bouilleurs, et ma foi il trouve là un homme si aimable au milieu de sa famille, qu'il oublie ses rendez-vous à la régie.

Des hommes sévères ont appelé cela de la fraude. Je n'en crois pas un mot, puisqu'hier il s'est trouvé plus de deux cents députés pour défendre le privilège. Comment deux cents députés se donneraient-ils le mot pour encourager la fraude ? Cependant le privilège a succombé.

Mettons qu'il y avait une simple divergence de vues.

X.

La Politique

Le sort en est jeté : M. F. de Lesseps, M. Eiffel et trois administrateurs de Panama sont déférés aux tribunaux. Hier, au moment où le conseil des ministres allait délibérer sur la réponse qu'il convenait de faire aux interpellations inscrites à l'ordre du jour de jeudi, le garde des sceaux a déclaré simplement que, saisi par le procureur général d'un rapport concluant à des poursuites, il avait, sous sa propre responsabilité et, comme c'était son devoir, donné ordre d'y procéder ; qu'en conséquence, il n'y avait plus lieu à débat sur ce point.

C'était l'attitude qui convenait à un véritable ministre de la justice. Cette affaire de Panama a trop soulevé l'indignation publique ; elle a porté à l'épargne française un coup trop cruel, édifié des fortunes trop impudentes et causé trop de ruines pour qu'il fût possible d'en ensevelir le scandale entre les quatre murs d'un cabinet de juge d'instruction. Il y a des escroqueries qu'on ne classe pas. Celle-là était du nombre. Les poursuites ne pouvaient plus être évitées ; l'opinion les réclamait, et elle avait raison. Nous ne pouvons, quant à nous, que nous joindre à elle pour applaudir à la résolution hardie du ministre de la justice qui livre à la rigueur des lois les écumeurs de la fortune publique. Qu'eux et leurs complices de tout rang, de tout ordre et de toute importance portent la responsabilité et la peine du mal qu'ils ont fait ; que les pauvres gens qui ont été leurs dupes s'ils ne sont pas remboursés, soient du moins vengés, ce sera bien et, en tous cas, c'était nécessaire. Il ne faut pas laisser dire que la loi, rude aux pauvres et aux humbles, se fait douce et clémente aux puissants et aux riches.

A songer aux conséquences d'un pareil procès, à tout ce qu'il va faire apparaître de transactions malpropres et de marchés honteux, aux dessous monstrueux qu'il risque de découvrir, au flot de boue qui va monter peut-être des bas-fonds de la finance jusque sur les bancs du Parlement, on s'explique pourtant que M. le garde des sceaux ait été amené à assumer seul la responsabilité des poursuites, et l'on conçoit que des hommes comme il y en a quelques-uns dans le cabinet, des hommes d'une aussi haute autorité morale par exemple que M. de Freycinet et M. Ribot, aient hésité à sanctionner de leur vote une aussi grave résolution.

C'est que l'action judiciaire qui va s'ouvrir aura un retentissement douloureux au delà de nos frontières ; c'est que les malveillances étrangères qui déjà saluent avec une joie significative la promesse d'une pareille aubaine vont s'acharner à faire de ce procès, où trop de noms politiques seront mêlés, le procès de la démocratie française. Et, chez nous-mêmes quel parti les adversaires de la République ne vont-ils pas tirer contre elle de tant de corruption remuée ! Allons-nous revoir les mauvais jours du Wilsonisme et les élections prochaines vont-elles se faire au cri de : A bas les voleurs !

Ce sont là des considérations qui devaient toucher des républicains dignes de gouverner la République. Elles ne pouvaient pas hélas, désarmer ceux à qui incombe le devoir supérieur de la Justice.

Jean-Claude.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

Paris, 16 novembre.

L'AFFAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES DÉPOTS

La date exacte à laquelle viendra devant la huitième chambre correctionnelle l'affaire de la Société des dépôts et comptes courants est définitivement celle du lundi 19 décembre. Les assignations ont été lancées hier aux trois prévenus : MM. Donon, Gauthier et le baron Poisson, inculpés d'escroqueries et infraction à la loi sur les sociétés.

INHUMATION DE M. MASSICAULT

L'inhumation du corps de M. Massicault, résident général à Tunis, a eu lieu ce matin au Père-Lachaise.

Le président de la République, les ministres de la guerre et de la marine étaient représentés.

M. Ribot a rendu hommage à la mémoire de M. Massicault, qui, après avoir déployé à Lyon toutes les qualités administratives et laissé dans cette grande préfecture des souvenirs ineffaçables, se consacra, à Tunis, avec la plus haute compétence, aux intérêts du protectorat.

M. Thévenet, sénateur du Rhône, a rappelé ensuite les services rendus à Lyon par M. Massicault et lui a adressé un suprême adieu, au nom des nombreux amis qu'il laissa dans cette ville.

A onze heures, tout était terminé.

CHEMIN DE FER DE MORBIER A MOREZ

Le ministre des travaux publics a reçu ce matin la députation du Jura, qui venait l'entretenir de la question du chemin de fer de Morbier à Morez. M. Viette a annoncé qu'il demandait à la compagnie de Lyon d'étudier un projet de chemin de fer à crémaillère entre Morbier et Morez.

L'AFFAIRE DE PANAMA

Poursuites contre les Administrateurs

Paris, 16 novembre

On assure au Palais de Justice que les assignations ont été lancées dans la matinée contre les administrateurs de Panama.

Au parquet du procureur général on refuse de rien dire à ce sujet. On interprète ce silence comme une confirmation de la nouvelle.

Le réquisitoire du procureur général porterait :

Contre MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps et autres.

Voici la composition exacte du conseil d'administration :

Président du conseil : *M. de Lesseps (Ferdinand) directeur de la Compagnie du Canal de Suez.*

Administrateurs : *MM. Allavène, de Circourt, Cottu, Cousin, Daubrée, Fontane, Haret, Hellman, Lesseps (C.), Lesseps (V.), de Mondésir, Motet-Bey, Motet, de Moucheron, Poisson, Prevost, Rapatel, Seligman.*

Secrétaire général : *M. Boudet.*

Les Inculpés

Les inculpés *certains* sont au nombre de cinq ; quatre membres du conseil d'administration : MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Marius Fontanes et le baron Cottu ; un entrepreneur, M. Eiffel.

Reste un sixième inculpé *probable* : M. Letellier, également entrepreneur.

En ce qui concerne ce dernier, le parquet examine si son cas peut *encore* tomber sous le coup de la loi.

Sa culpabilité, et celle d'autres entrepreneurs bénéficiaires de certains marchés... fantastiques, ne fait pas doute pour le parquet, et la question qui s'agite est celle de savoir si M. Letellier n'échappe pas aux poursuites parce qu'il serait couvert par la prescription.

Question délicate s'il en fut. Mais nous pouvons dire que, s'il y a doute, ce doute sera tranché dans le sens des poursuites.

La juridiction. — Devant la Cour d'appel.

En raison de sa qualité de grand-officier de la Légion d'honneur, c'est devant la cour d'appel que comparaîtra M. de Lesseps.

Il y entraîne également avec lui ses collègues du conseil d'administration.

La Chambre, on le sait, a cependant voté samedi dernier, à l'unanimité de 520 voix, une proposition de M. Pontois, abrogeant le privilège juridictionnel en faveur des hauts dignitaires de la Légion d'honneur.

Mais le principe de la non-rétroactivité empêche la proposition de M. Pontois d'avoir ses conséquences ; l'instruction contre M. de Lesseps ayant été ouverte avant le dépôt et le vote de la proposition à la Chambre.

Autour du Parlement

Paris, 16 novembre.

La Réforme des Boissons

La commission du budget a examiné dans la matinée la réforme des boissons. M. Poincaré a déclaré qu'étant personnellement opposé à la suppression du privilège des bouilleurs de cru il donnait sa démission, mais la commission, à l'unanimité, a refusé de l'accepter.

La commission a décidé, ensuite, de poursuivre la réalisation de la réforme des boissons, conformément aux bases indiquées par l'amendement Turrel.

Elle a fixé à 20 millons le produit de la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Sur la proposition de M. Peytral, elle a décidé que la licence se composerait d'un élément fixe et d'un droit proportionnel à la valeur locative des locaux.

Les licences fourniraient 35 millions.

CHAMBRE

Paris, 16 novembre.

AVANT LA SÉANCE

La discussion de la loi sur la presse s'ouvre dans des conditions mal définies, sous l'empire de préoccupations de divers ordres, de telle sorte qu'il est impossible de formuler des prévisions, même approximatives, sur l'issue du débat. Il y a eu depuis hier des réunions de groupes ou des conférences de députés de même nuance pour essayer d'arrêter une ligne de conduite ; mais ces réunions ne donnent que des indications partielles.

La droite royaliste refusera de passer à la discussion des articles du projet de loi : elle a confié à M. de Ramel le soin de développer les motifs de sa décision.

L'union libérale des droites n'a pas encore pris de résolution formelle. Elle négocie avec la droite royaliste.

Les députés de nuance centre gauche se sont réunis, et à une ou deux exceptions près, ont décidé de voter le projet de loi ; mais ils subordonnent leur vote aux déclarations qu'ils s'efforceront de provoquer de la part du cabinet sur sa politique générale en étendant quelque peu le débat. C'est M. Francis Charmes et au besoin M. Jonnart qui prendront la parole pour amener le gouvernement à s'expliquer.

Du côté des autres fractions républicaines, il n'y a eu aucune réunion préalable.

La droite constitutionnelle serait disposée à voter la loi sur la presse en l'amendant toutefois sur quelques points ; mais elle voudrait que la question de confiance ne fût pas liée au vote de la loi, et si elle l'était elle refuserait son adhésion à la loi. On croit d'ailleurs qu'un incident sera provoqué en séance en vue d'élucider cette question.

L'union libérale des droites, autrement dit l'ancien groupe de Mackau, votera contre la loi.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La salle est comble, les tribunes publiques sont bondées.

La Loi sur la Presse

La séance s'ouvre immédiatement sur la discussion du projet de loi sur la presse.

Le premier orateur inscrit est M. Laguerre.

DISCOURS DE M. LAGUERRE

M. Laguerre estime que les lois de circonstance sont toujours de mauvaises lois. Il n'aperçoit aucune relation entre le crime d'hier et le débat d'aujourd'hui. Les anarchistes font sauter des maisons, c'est à la presse que l'on s'en prend. C'est le : « Voilà pourquoi votre fille est muette ! » de Molière.

Il n'y a pas de presse anarchiste, dit M. Laguerre, les deux feuilles qui la représentent n'ont ni crédit ni public.

Le gouvernement est-il impuissant ? Les lois existantes ne suffisent-elles pas ? Il y a l'article 24 de la loi de 1881 qui punit la provocation non suivie d'effet. Le jury ne s'est pas montré indulgent, sauf dans l'affaire Ravachol, à raison peut-être de l'excessive mise en scène qui y avait été déployée.

L'orateur rappelle la condamnation prononcée contre M. Paul Lafargue, dans le Nord.

M. Barthou. — En même temps que contre Culine qui a été gracié.

M. Laguerre examine les trois modifications législatives demandées par le gouvernement :

La première, relative aux explosions, lui semble un insignifiant paragraphe de liturgie judiciaire : l'incendie est prévu, donc l'explosion est prévue par là.

La seconde, portant sur l'aggravation de la peine pour excitation à la désobéissance militaire lui paraît moins contestable, mais pas beaucoup plus utile.

La troisième est seule importante. Elle est le vrai but du projet : il s'agit de revenir sur l'abolition de l'arrestation préventive et de la saisie préventive en matière de presse.

Suivre le gouvernement, ce serait faire déchoir la loi de 1881 de son plus beau titre.

L'orateur invite le gouvernement à se servir des armes qu'il possède, à compléter le corps des gardiens de la paix et des inspecteurs de police, à renoncer aux traditions de la préfecture de police qui a parfois encouragé les anarchistes, notamment dans l'affaire de la statue de M. Thiers, à ne pas s'inspirer du passé surtout.

Après l'affaire de la rue Saint-Nicaise, après la mort du duc de Berry, après Fieschi, après Orsini, on a fait des lois contre la presse. Mais les temps sont changés. La Chambre qui a refusé de suivre M. Reinach en 1890, refusera de passer à la discussion des articles d'un projet de loi où l'inutilité le dispute à l'insignifiance.

M. Lasserre, rapporteur, vient répondre.

RÉPONSE DE M. LASSERRE

M. Lasserre développe ses observations. La loi de 1881, dit-il, a fait à la presse une situation privilégiée. Il s'agit d'enlever ce privilège à ceux qui se sont rendus coupables de provocation aux crimes les plus dangereux pour la société.

Le gouvernement n'est pas suffisamment armé ; la preuve en est dans l'audace croissante des provocateurs. Les lois existantes ne suffisent pas, la preuve en est dans l'affaire Martinet qui, poursuivi, n'en continuait pas moins, à travers les incidents de procédure soulevés par lui coup sur coup, sa propagande contre les lois civiles et contre l'obéissance militaire.

Nous restons, dit le rapporteur, fidèles aux traditions républicaines en demandant que le gouvernement ne soit pas condamné à l'impuissance devant des faits semblables. (Réclamations sur divers bancs).

Le projet de loi ne porte aucune atteinte à la liberté de la presse. (Interruptions à droite).

M. Lasserre, se tournant de ce côté : Vous vous dites ralliés au gouvernement républicain, et il suffit que ce gouvernement pré-

---

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON
17 novembre

50

LE CLUB DES Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Elle s'était inclinée devant la femme légitime, devant l'amour chaste et pur ; elle s'était retirée à l'écart, dans l'ombre, comme le pécheur indigne qui n'ose franchir le seuil du temple ; le bonheur de Fernand, son amour pour Hermine semblaient lui défendre d'approcher. Mais voici que, tout à coup, on venait lui dire : Fernand a une maîtresse ! c'est-à-dire : Cet homme que vous avez tant aimé, pour lequel vous êtes devenue criminelle, cet homme pour qui vous fussiez morte en souriant, ne vous a dédaignée que pour se donner à quelque femme indigne de lui, quelque chose comme une de vos pareilles d'autrefois... Et le lion dompté rentrait en fureur ; ce cœur, résigné à l'oubli, se reprenait à battre ; Baccarat redevenait jalouse, sinon pour elle, au moins pour Hermine.

— Oui, répéta Andrea, Fernand Rocher a une maîtresse, une fille entretenue qu'on nomme la Turquoise, et, chose singulière, cette fille habite précisément votre ancien hôtel, rue Moncey.

Cette révélation fut le dernier coup porté au sang-froid de Baccarat. Elle étouffa un cri, elle devint horriblement blême... elle se sentit défaillir.

Le vicomte tenait les yeux baissés, il avait l'attitude d'un homme qui souffre. Et cependant le bourreau tressaillait au dedans de lui d'une joie suprême et cruelle ; au silence que garda tout à coup la pauvre femme, le tourmenteur comprit combien sa vengeance était complète dès la première heure. Le supplice de Baccarat commençait.

Alors, le vicomte entra dans les détails les plus minutieux, racontant à sa manière comment, à la suite d'un coup d'épée reçu à l'issue du bal du marquis Van-Hop, Fernand avait été transporté évanoui chez la maîtresse de son adversaire, la folle passion qui en était résultée, son retour au domicile conjugal, puis son nouveau et brusque départ.

Baccarat l'écouta jusqu'au bout, sans dire un mot, sans faire un geste. Elle avait puisé dans sa douleur une force morale extraordinaire, et quand il eut terminé son récit, elle se leva à demi, comme si elle eût voulu braver la clarté de la lampe et montrer son visage, redevenu calme, impassible, muet, à sir Williams.

Tout autre que ce dernier se fût dit, à l'aspect de cette tranquillité : « Elle ne l'aime plus... peu lui importe ! » Mais lui, l'homme dont le regard fouillait les plus intimes pensées, il se contenta de s'avouer que Baccarat était plus forte qu'il ne l'aurait jamais cru, et sa défiance s'en trouva éveillée.

— Eh bien, dit Baccarat, dont la voix ne se trouva pas plus altérée que son visage, quel rapport cela peut-il avoir avec les Valets-de-Cœur ?

— Vous allez le savoir, madame. Figurez-vous qu'un de mes agents a trouvé le billet que voici, sans signature et décacheté. Ce billet était dans la poche d'une robe pendue à l'étalage d'une marchande à la toilette.

Adrea tendit à madame Charmet le billet, ainsi conçu :

« Ma chère petite, Arthur à négocié tes deux lettres. Sa femme ne peut donner que six mille francs, et encore a-t-elle accroché chez *ma tante* pas mal de breloques. Mais elle promet de laisser son mari retourner chez toi. J'ai donc mille écus à ta disposition. Le reste appartient à la caisse. »

— Ce billet est sans signature, observa le vicomte, mais voyez-vous dans le coin ce V majuscule, et, auprès, ce cœur tracé d'un coup de plume ?

— Je le vois, dit Baccarat.

— Maintenant, poursuivit-il, regardez cet autre billet qui est exactement de la même écriture.

Et il remit à la jeune femme la lettre écrite par Turquoise à Hermine, et au bas de laquelle Fernand avait écrit son nom.

— Vous le voyez dit-il, il n'y a pas un doute à avoir, Fernand est tombé dans les mains de cette association. Il est trop riche pour qu'elle puisse le ruiner, mais elle peut tuer sa pauvre femme, qui est au désespoir depuis quelques jours.

Baccarat écoutait pensive, et comme si elle eût prêté à la fois l'oreille à la voix du vicomte et à une voix intérieure qui s'élevait au fond de son âme. Elle avait repris sa place au coin de la cheminée, dans la pénombre projetée par la pendule, et son œil ardent étudiait toujours le visage humble d'Andrea.

— Monsieur le vicomte, dit-elle tout à coup, savez-vous que ce que vous m'apprenez là est d'autant plus effrayant, que ma sœur sort d'ici tout en larmes ?

Le vicomte laissa échapper un geste d'étonnement si bien étudié, si naturel, que la conviction naissante de Baccarat s'en trouva ébranlée.

— Oui, reprit-elle, il paraît que, depuis quelques jours, ma pauvre sœur a le même sort que madame Rocher. Son mari, jusqu'ici honnête, laborieux, rangé, plein d'adoration pour elle, se dérange depuis une semaine ou deux... lui aussi, paraît-il, a une maîtresse...

Et, en parlant ainsi, Baccarat, toujours dans l'ombre, attachait un regard investigateur sur Andrea.

— Il est certain, répondit celui-ci, qu'il y a là une coïncidence extraordinaire.

— Monsieur le vicomte, interrompit brusquement Baccarat, vous me pardonnerez, n'est-ce pas ? mais j'ai eu tout à l'heure un affreux soupçon.

Il la regarda et ne parut pas comprendre.

— Tenez, continua-t-elle, de vous à moi on peut tout se dire ?

— Hélas ! soupira-t-il, nous avons fait partie, l'un et l'autre, des brebis galeuses.

— Puisque vous en convenez, mon aveu me pèsera moins, poursuivit-elle avec tristesse. Je me suis imaginé un moment, en entendant pleurer ma sœur, en écoutant le récit du malheur qui frappe madame Rocher... j'ai cru voir dans ce rapprochement... dans cette coïncidence... quelque chose comme une main invisible armée pour la vengeance...

— Continuez, dit tranquillement Andrea, voyant que Baccarat hésitait.

— Eh bien, — et son œil était rivé au front impassible du vicomte, — eh bien, j'ai cru un moment que vous, touché par le repentir, touché par la grâce divine, vous dont la vie est une longue expiation... vous étiez ce bras armé dans l'ombre, cette main haineuse et vengeresse...

Le vicomte Andrea gardait le silence et ses yeux étaient baissés ; cependant son visage exprimait une sorte de joie douloureuse.

— Tenez, dit-il enfin en prenant la main de Baccarat et la portant à ses lèvres, laissez-moi baiser la main qui me châtie... En doutant de mon repentir, vous m'avez fait comprendre que Dieu ne m'avait point pardonné encore.

Et il dédaigna de protester, de s'indigner des soupçons de la jeune femme ; il se contenta de pousser un humble soupir, et ce maintien, cette conduite touchèrent plus Baccarat que des dénégations formelles.

— Pardonnez-moi, lui dit-elle, j'ai été folle et me suis trop souvenue du baronnet sir Williams.

Pourtant, quand le soupçon est une fois entré au cœur d'une femme, il est si difficile de l'en extirper, que Baccarat se contenta de douter. Mais une circonstance imprévue, indépendante de la volonté d'Andrea, un de ces événements minimes en apparence et qui, quelquefois, ont la fulgurante puissance de l'éclair, vint presque aussitôt changer ses soupçons en certitude.

— Madame, dit le vicomte, mon frère Armand vous attend ce soir à l'hôtel de Kergaz, y viendrez-vous ?

— Oui, monsieur, à quelle heure ?

— A dix heures, répondit Andrea.

Il se leva, reprit son chapeau et la salua avec son humilité habituelle, cette humilité qui, chez lui, semblait être la livrée éternelle du repentir.

Elle lui tendit la main.

— Vous me pardonnez, n'est-ce pas ?

— Plût au ciel, murmura-t-il avec un sourire triste, que Dieu m'eût pardonné comme je vous pardonne !... Adieu, madame, et priez pour moi, vous qui déjà êtes pardonnée... Les prières du repentir sont les meilleures aux yeux du Christ.

Mais au moment où il allait franchir le seuil du salon, tandis que, la lampe à la main, madame Charmet le reconduisait et ouvrait la porte, la petite juive entra toute joyeuse, en disant : — Ah ! ma belle madame, que je suis heureuse et que je vous aime !... Si vous saviez les belles choses qu'on vient de m'acheter !...

Les yeux du vicomte tombèrent sur l'enfant, sur cette tête charmante au regard voilé un peu sombre, sur ces lèvres qui appelaient le baiser, sur ces joues que colorait le sang oriental, sur ce front large, uni, doré aux chaudes haleines des vents du désert...

Et comme il ne s'attendait point à cette rencontre, comme il est toujours une heure où l'homme le plus sûr et le plus maître de soi s'oublie l'espace d'une seconde, le vicomte s'oublia. Il oublia que l'œil de Baccarat ne le quittait pas, il oublia son rôle de saint homme, de pêcheur repenti qui n'aspire plus qu'au ciel, et il laissa tomber un regard de convoitise et d'admiration sur la petite juive.

Ce regard, rapide comme l'éclair, et éteint aussitôt, fut surpris au passage. Dans la façon dont il avait envisagé l'enfant, il y avait tout à la fois le coup d'œil du maquignon qui juge un cheval, du débauché qui rêve quelque volupté inouïe, et le regard ardent, passionné de l'ange du mal voyant un ange du ciel et songeant tout d'abord à le corrompre et à le séduire.

Ce fut une révélation pour Baccarat.

Il s'en alla sans deviner qu'il s'était trahi ; mais à peine la porte de la rue s'était-elle refermée sur lui, que la jeune femme ne put contenir plus longtemps l'impassibilité de son visage :

— Ah ! dit-elle, cet homme est un traître ! Sir Williams a fait peau neuve, voilà tout ! L'âme est demeurée la même.

— Madame, murmura en même temps la petite juive, quel est ce monsieur ? Ah ! il vient de me regarder comme me regardait ce vieux père qui voulait toujours m'embrasser !

— La vérité sort de la bouche des enfants ! pensa Baccarat.

(A suivre.)

sente une loi nécessaire pour que vous vous apprêtiez à une de ces coalitions avec l'extrême-gauche, dont nous avons été trop souvent témoins. Il ne faut pas, en invoquant la liberté de la presse, voter la liberté de la dynamite. (Applaudissements).

DISCOURS DE M. DE MUN

M. de Mun commence par attaquer le gouvernement. Qu'a-t-il fait, dit-il, en face de ce grand mouvement social qui se dessine depuis plusieurs années? Qu'a-t-il fait pour l'éducation nationale, quel principe a dominé son action? Le principe auquel il a obéi est celui-ci : rompre par tous les moyens avec l'idée chrétienne. (Applaudissements à droite.)

A l'école, au lycée, à l'hôpital, on a rompu avec toute idée religieuse. (Applaudissements à droite.). Partout on a essayé d'établir le matérialisme. (Dénégations à gauche.). A l'homme malheureux et souffrant on dit qu'il a tous les droits et que le but de sa vie est la conquête du bien-être matériel. C'est le déchaînement de toutes les passions et de tous les intérêts. (Applaudissements à droite.) S'il arrive un jour que fatigué des paroles et des promesses le peuple veut s'emparer de la richesse matérielle qu'on lui promet, le gouvernement se trouble et s'effraye de voir que son autorité n'est plus respectée. (Applaudissements à droite). Dans tout ce que fait le gouvernement le peuple ne voit qu'une chose, c'est qu'on peut se passer du bon Dieu et du catéchisme. (Très bien! Très bien! à droite.)

A l'école primaire on a supprimé tout enseignement religieux; l'enseignement moral qui y est donné aboutit à des violences et à des outrages. Le peuple voit bien partout l'injustice triomphante et impunie, les scandales financiers, la spéculation et l'agiotage élevant des fortunes imméritées et creusant autour d'ellss des abîmes de misère. (Bruit à gauche). Le gouvernement, au lieu de faire face à ce péril réel ne se préoccupe que de poursuivre la guerre à la religion : les actes de M. Loubet et de M. Ricard en témoignent.

Les socialistes, pendant ce temps-là, disent aux ouvriers : « C'est vous qui produisez ce luxe et créez ce bien-être, et vous en êtes exclus. Il faut que ce régime change. » (Bruit à gauche.) Un jour, il y a des criminels qui vont jusqu'au bout de la logique et qui commettent des attentats; un craquement se fait alors de toutes parts et on demande aux Chambres des armes contre l'anarchie.

Le péril est plus grand qu'on ne le croit encore; la barbarie du crime, qu'on y prenne garde, peut conduire à la barbarie du châtiment. La répression politique est la seule arme qui reste au gouvernement. La loi sur la presse qu'on demande à la Chambre de voter est un fétu de paille sur la route d'une locomotive. Il faudra bientôt demander des armes nouvelles.

Ce qu'il s'agit de faire, suivant le mot de Michelet, c'est de guérir l'âme du peuple. On ne peut y arriver qu'avec la liberté. (Très bien! Très bien! à droite.) Veut-on la donner, veut-on rompre avec la politique antichrétienne et avec la doctrine du parti radical? Il faut le dire nettement. (Très bien! Très bien! à droite.) Si le gouvernement ne le veut pas, y a-t-il des hommes qui le veulent? S'ils le disent, l'orateur et ses amis sont prêts à les seconder dans leur tâche. (Très bien! Très bien! à droite.) Des armes, oui ses amis et lui ne les refusent pas, mais l'orateur a dit à quelles conditions elles seront efficaces. (Applaudissements à droite.)

DISCOURS DE M. LOUBET

M. Loubet, président du conseil, déclare qu'il attache la plus haute importance au projet en discussion. La Chambre montrera quel degré de confiance elle accorde à ceux qui doivent appliquer la loi, mais il veut répondre aux critiques de M. de Mun, contre l'œuvre des républicains depuis quinze ans.

Je ne peux admettre, dit-il, les rapports que M. de Mun prétend établir entre les principes du gouvernement et les récents attentats.

Je ne peux pas laisser subsister l'affirmation qui sera demain un programme électoral, que le gouvernement cherche à détruire la liberté religieuse. Vous me demandez la liberté religieuse comme prix de votre concours, je ne l'accepte pas dans ces conditions, car nous n'avons jamais combattu la religion. Il ne faut pas confondre la neutralité religieuse à laquelle l'Etat est tenu avec l'athéisme. (Applaudissements.)

Pouvez-vous dire, avec l'espoir d'être cru par le pays, que nous avons fait l'oppression religieuse, alors que notre budget comprend 45 millions pour les cultes. Est-ce de l'oppression? (Applaudissements.)

L'Etat veut être neutre dans l'école et dans la religion, mais il respecte les convictions religieuses.

Avez-vous oublié que dans notre programme nous avons promis de faire respecter les lois scolaire et militaire? Nous n'avons pas changé d'opinion, mais de violence ou d'oppression nous n'en voulons pas (Double salve d'applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche).

Incident Douville-Maillefeu

M. de Douville-Maillefeu refuse le passage à la discussion des articles, car il ne votera jamais un projet restreignant la liberté de la presse; mais il veut répondre, lui aussi, à M. de Mun et il soulève à ce propos une suite d'applaudissements et d'hilarité. Seulement cela finit mal.

L'orateur s'échauffe au bruit de ses propres paroles et surexcité par les interruptions de la droite, flétrit la Saint-Barthélemy, l'infâme monarchie et la plus infâme famille des Bourbons. On hurle à droite, on applaudit à gauche.

L'orateur ajoute que les rires et les protestations des droites lui font pitié.

Il est rappelé à l'ordre.

Alors, furieux, il quitte la tribune en criant à M. Floquet :

« Vous me rappelez à l'ordre pour avoir défendu la République contre l'infâme monarchie, votre prédécesseur M. Grévy m'en avait fait autant » (Longue agitation).

DISCOURS DE M. DESCHANEL

M. Deschanel défend le projet et dit qu'il s'agit du salut du pays. Il ne s'agit pas de porter atteinte à la liberté de la presse, ni à la liberté de réunion.

M. Deschanel trouve que la loi n'est pas obéie. On déploie le drapeau rouge à la Bourse du travail, à Carmaux, à Marseille, et le gouvernement laisse faire. Nous lui demandons de montrer plus d'énergie. (Mouvements divers.)

L'orateur critique les théories collectivistes. (Interruptions.) Il invite M. Clémenceau à venir s'expliquer à la tribune. (Rires.) Il reconnaît que M. Clémenceau fit tout son possible pour ramener le calme à Carmaux, mais il blâme ceux dont l'intervention n'eut pour effet que d'entretenir l'agitation.

M. Deschanel s'en tient aux idées de la Révolution et répudie les doctrines collectivistes. Il demande à M. Clémenceau de lui aider à en faire justice. (Mouvements divers.)

La séance est suspendue à 5 h. 1/4 pour un quart d'heure.

La séance est reprise à 5 h. 40.

DISCOURS DE M. ROBERT-MITCHELL

M. Robert-Mitchell dit que si le criminel qui a fait sauter le commissariat de la rue des Bons-Enfants lit l'*Officiel*, il sera étonné de voir quelles sont les causes générales, historiques et séculaires qui l'ont poussé à déposer une marmite pleine de dynamite dans les bureaux de la compagnie de Carmaux. (Très bien! Très bien!) L'orateur désire revenir au projet en discussion; il le trouve inopportun et inefficace.

Si ce projet est l'indice d'une orientation nouvelle, le gouvernement a le devoir d'indiquer la politique qu'il entend suivre. Pourquoi supprimerait-il les journaux anarchistes qui le tiennent au courant de l'état d'âme des révoltés? D'ailleurs, la marmite déposée dans la rue des Bons-Enfants était enveloppée dans un numéro du *Temps*. (Rires).

Un attentat par la dynamite n'est pas un crime français. (Applaudissements). Pour le réprimer, on demande des lois nouvelles qui demain seront appliquées par les tribunaux dans un esprit différent de celui qui inspire le législateur.

L'appréciation des crimes contre la sureté de l'Etat varie suivant les ministres qui sont au pouvoir.

Le jour où les hommes qui soutiennent que la propriété est le vol seront au pouvoir les magistrats qu'ils nommeront poursuivront les journaux qui conseilleront à leurs lecteurs d'acheter des propriétés. (Rires.)

Cette loi est inutile, nos libertés forment un bloc auquel il n'est pas sage de toucher. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. CLAUSEL DE COUSSERGUES

M. Clausel de Coussergues dit que la loi qui est présentée a été inspirée par l'attitude du gouvernement qui laissait faire une campagne anarchiste par un homme qui était poursuivi par les tribunaux. Comment cet homme pouvait-il continuer son rôle?

C'est que l'article 49 de la loi du 29 juillet 1881 porte que le prévenu, s'il est domicilié en France, ne peut être arrêté préventivement, s'il n'y a pas eu crime.

Un anarchiste qui a passé hier en cour d'assises avait affiché un placard sur lequel on lisait : « Volons, tuons, dynamitons, tous les engins sont bons pour nous débarrasser de cette pourriture. » L'anarchiste est arrêté, il est conduit au petit parquet avec son paquet d'affiches; le substitut le remet en liberté et l'invite à remporter son solde d'affiches (rires), car il n'a pas le droit de s'approprier le bien d'autrui.

L'anarchiste est remis en liberté. Quelques semaines après il est poursuivi en cour d'assises et condamné par défaut. Il fait opposition : il est condamné contradictoirement et puis il s'en va. (Rires et applaudissements). Trois jours après il va au greffe et signe un pourvoi en cassation. Enfin, au bout de quelques mois, l'arrêt de la cour de cassation intervient.

Cette situation peut-elle subsister? (Applaudissements).

On peut soutenir l'impunité de ces actes, c'est une thèse. Si le fait n'est pas punissable, qu'on supprime la pénalité; mais s'il est punissable, qu'on applique la peine (Très bien! Très bien!)

On ne peut tolérer qu'un homme poursuivi, pour un crime ou un délit, puisse continuer à commettre ce même délit ou ce même crime pendant la période d'instruction.

La loi nouvelle autorise la saisie des écrits ou imprimés dans le cas de provocation directe au vol, au meurtre, à l'explosion; elle autorise aussi l'arrestation préventive.

Nous sommes en présence d'une loi de préservation sociale, d'une loi qui soumet au droit commun une catégorie spéciale de malfaiteurs.

L'orateur votera la loi, et il espère ainsi répondre au sentiment de l'immense majorité du pays. (Vifs applaudissements.)

Voix diverses : la clôture!

M. Ernest Roche propose le renvoi de la suite de la discussion à demain. (Mouvements divers.)

Adopté.

M. de Douville-Maillefeu s'explique sur son rappel à l'ordre et conteste qu'il se soit montré anti-parlementaire.

Après cette explication, le rappel à l'ordre n'est pas maintenu.

Séance demain.

La séance est levée à 6 heures 45.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 16 novembre.

Après le discours de M. Clausel de Coussergues, la Chambre a paru favorablement impressionnée à l'égard du projet. Toutefois, il est difficile encore de se prononcer sur l'issue du débat ou plutôt sur l'attitude de la Chambre au moment où elle devra passer à la discussion des articles. La majorité républicaine se partagera, la droite votera en grande majorité contre la loi ou s'abstiendra, la droite constitutionnelle fera, croit-on, une déclaration à la tribune pour dégager son vote en faveur de la loi de toute pensée de confiance.

M. de Ramel, au nom de la droite royaliste, M. Frédéric Grousset, au nom de la droite constitutionnelle, se proposent de présenter un amendement sur les articles, s'ils sont discutés.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Les abords d'Abomey reconnus

Kotonou, 16 novembre.

Behanzin est complètement investi dans Abomey avec les débris de son armée.

Un convoi arrivé dans la nuit du Haut-Ouémé apporte des nouvelles de la colonne expéditionnaire qui, le surlendemain de la prise de Kana, a repris sa marche sur Abomey.

Le 13, les escadrons de spahis ont reconnu les abords immédiats de la place et ont fait quelques prisonniers qui ont affirmé au commandant du corps expéditionnaire que Behanzin ne possédait plus avec lui, dans Abomey, que douze cents hommes, dont une grande partie était formée par les prêtres chassés de Kana.

Ces derniers ont fanatisé ce qui reste de l'armée du Dahomey, si bien que les guerriers ont juré de se faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de fuir dans l'Ouest, pour se réfugier dans le pays de Togo.

Behanzin est, à l'heure actuelle, le prisonnier de ces fanatiques qui l'ont menacé de mort s'il essayait de se soustraire à ses devoirs de chef.

Une lettre de Behanzin

Comme confirmation des renseignements fournis par les noirs, le général a reçu une longue lettre de Behanzin, apportée au camp par une femme, où le roi nègre demande à capituler; il offre comme principales conditions l'abandon à la France de tout le littoral, avec ses lagunes, compris entre nos colonies de Kotonou et de Porto-Novo; il propose ensuite au général Dodds de lui payer une contribution de quinze millions de francs, destinée à couvrir les dépenses de la campagne que nous avons entreprise contre lui.

Les Renforts

Soit que les opérations prennent fin par la prise d'Abomey, soit que Behanzin, parvenant à s'échapper du côte d'Allada, nous oblige à le poursuivre dans le sud, le général Dodds a besoin de reconstituer la colonne placée sous sa direction.

Il est probable qu'on ne rapatriera immédiatement que les hommes fatigués ou malades et que les troupes fraîches envoyées ces jours-ci renforceront la colonne au lieu de remplacer les contingents actuels, comme on le disait dernièrement.

Devant Abomey. — Dernières mesures

Kotonou, 16 novembre.

Le lieutenant-gouverneur Ballot est parti pour Kana, où il rejoindra le général Dodds afin de prendre, d'accord avec celui-ci, toutes les mesures propres à faire tomber le plus rapidement possible la ville d'Abomey et à amener la capture de Behanzin.

La compagnie de Sénégalais arrivée par le *Mytho* est également partie pour Kana.

Un deuxième convoi de blessés et de malades est parti à bord de la *Ville de Maceio* en excellentes conditions.

Interview d'un prince africain

Paris, 16 novembre.

Un rédacteur du *Figaro* a interviewé à Paris un prince africain, fils d'un roi de la Côte d'Or et ami d'enfance de Béhanzin. A cette question : « Pensez-vous que la guerre finisse bientôt? »

— Tout dépend de la façon dont vous vous y prendrez, a répondu le prince. Vous pouvez détruire toutes les villes. Cela importe peu. On recule, et en une journée chacun construit sa hutte. Le lendemain, il y a une ville, dix villes nouvelles. Et il y a encore une ville sainte, celle où Béhanzin apporte le drapeau de la religion. Ce drapeau est sa sauvegarde. Elle assure sa vie. Aucun dahoméen n'essaiera de tuer ou de trahir celui qui le détient, car il serait sûr alors de ne jamais monter au paradis.

Quand le général Dodds aura détruit toutes les villes connues et croira avoir la victoire, le Dahomey sera reconstitué dans les terres.

Pour moi, la guerre ne sera terminée que si le général fait Béhanzin prisonnier avec le drapeau de la religion.

Béhanzin n'a que la main à lever pour que tous les nègres se rangent autour de lui. Il peut avoir des milliers de nègres derrière lui après les milliers que vous aurez tués.

Un dernier mot : vous n'avez rien à gagner de tuer Béhanzin même. Tant qu'il y aura au Dahomey un drapeau de la religion, il y aura toujours un Béhanzin.

Dépêches Diverses

Paris, 16 novembre.

LA GUILLOTINE

Les bois de justice ont été expédiés cette nuit à Epinal, où Deibler va procéder à l'exécution de Gabriel-Adrien Marchand, condamné à la peine de mort, le 7 septembre dernier, par la cour d'assises des Vosges. Marchand avait assassiné, pour les voler, son grand-oncle, M. Marchal, âgé de quatre-vingt-deux ans, maire de Serocourt, et la sœur de celui-ci, âgée de quarante-sept ans.

UNE JEUNE FILLE ÉTRANGLÉE

Une jeune fille a été trouvée, ce matin, morte dans les champs de Saint-Ouen.

Elle paraît avoir été étranglée après avoir subi les derniers outrages.

Elle a été bâillonnée et sa tête semble avoir été brisée à coups de pavés.

NOYÉS PAR LEUR MÈRE

Rodez, 16 novembre.

Hier, vers onze heures du soir, Mme Cros, habitant à Villefranche, a précipité ses deux enfants, une fillette de quatre ans et un petit garçon de trois ans, dans l'Aveyron, où ils ont été noyés. La mère a essayé de se noyer également, mais n'a pu y parvenir, la rivière n'étant pas assez profonde en cet endroit.

Elle a été retirée de l'eau, évanouie, par deux passants qui avaient entendu des gémissements. Le docteur Pechdo a donné des soins à la mère et l'a rappelée à la vie. Les cadavres de la fillette et du petit garçon, entraînés par l'eau, n'ont été retrouvés que plusieurs heures après.

Mme Cros a été admise d'urgence à l'hôpital et soumise à un examen médical, d'où il résulte que cette malheureuse a ses facultés mentales profondément troublées et qu'elle a agi sous l'empire d'un véritable accès de folie.

UN TIGRE ÉCHAPPÉ

Pont-Audemer, 16 novembre.

Une émotion considérable s'est emparée de la population de Pont-Audemer, hier, dans l'après-midi, en apprenant qu'un tigre royal de la grande ménagerie américaine, s'était échappé sur la route d'Honfleur, au moment où cet établissement allait entrer dans notre ville.

Voici ce qui était arrivé :

Ce tigre, le plus beau de la ménagerie, avait réussi à sortir par une trappe située sous la voiture où il était. S'élançant sur la route, le fauve passa à côté d'une femme qui venait au marché de Pont-Audemer sans lui faire aucun mal et, bondissant sur deux chevaux de la caravanne, en blessa un grièvement et éventra littéralement le second. On juge de l'émotion du personnel de la ménagerie à cette vue.

La route a été immédiatement barrée pour empêcher le public de passer. Le fauve se repaissait du sang du malheureux cheval, et une partie du personnel était là, revolver au poing, prête à faire feu dans le cas où l'animal eût voulu se sauver. Enfin, une heure après, le tigre a été repris à l'aide d'un lasso et de chaînes et réintégré non sans peine dans sa cage.

LES SUITES D'UNE DISCUSSION POLITIQUE

Cahors, 16 novembre.

La nuit dernière, le domestique du sieur Raphaël, voiturier à Cahors, revenait de Labastide-Murat, ayant dans sa voiture les sieurs Segaud, tailleur à Cahors, Desmouly, un cantonnier et le nommé Meulet, meunier à Cabrerets.

Pendant le trajet, une discussion politique s'éleva entre les voyageurs.

Devenu tout à coup furieux, Meulet prit son couteau et frappa à tort et à travers sur ses trois compagnons.

Segaud a reçu sept coups de couteau à la tête.

Le cantonnier et Desmouly ont été frappés chacun de deux coups de couteau.

Meulet est en fuite; il avait déjà été condamné en 1885 à six ans de réclusion pour coups et blessures ayant occasionné la mort.

RÉVOLTE DANS UN BAGNE

Tarragone, 16 novembre.

Les galériens du bagne se sont révoltés. La troupe a dû faire feu. Il y a eu de nombreux morts et blessés.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — *Grave accident.* — Le nommé Odin, charpentier, âgé de 69 ans, traversait la rue d'Anse avec une brouette, lorsqu'une lourde charge de paille vint à passer, accrocha sa brouette et le projeta sous les roues de la voiture qui lui passèrent sur le corps.

Ce malheureux fut immédiatement transporté chez lui, où le docteur Héron, mandé en toute hâte, lui a donné les soins que nécessitait son état.

Ses blessures inspirent de vives inquiétudes.

— *Théâtre Delamarre frères.* — Aujourd'hui, à 8 heures du soir, *Nos Intimes*, comédie en 4 actes, de V. Sardou.

Samedi et dimanche, à 8 heures du soir, *Le Fils de la Nuit*, drame en 8 tableaux, de V. Séjour.

A 2 heures, dimanche, en matinée, *Durand et Durand*.

L'Arbresle. — *Une question.* — Les élèves de l'école libre de jeunes filles sont conduites chaque semaine par les religieuses, au catéchisme. Chacun le sait et personne n'en est surpris.

Mais, est-ce bien le devoir de M. Mahuet, directeur de l'école de garçons, de suivre cet exemple et de conduire ses élèves ou de les faire conduire à l'église?

Est-il vrai, d'autre part, que M. Mahuet a puni de mauvais points un élève qui lui avait répondu d'une façon assez sceptique au sujet de la divinité?

Est-ce ainsi que M. Mahuet comprend la neutralité en matière de religion qui lui est demandée?

Givors. — *Découverte d'un cadavre.* — M. Henri Achard a retiré de la gare d'eau le cadavre du nommé Jean-Baptiste Chollier dont nous signalions hier la disparition.

Chollier, dont le cadavre émergeait de l'eau, s'est noyé dans la nuit du 6 au 7 courant. Cette mort est le résultat d'un accident dû, croit-on, à l'ivresse. Chollier, croyant passer le pont de Fainéants, est tombé dans la gare d'eau très grosse en ce moment et il a péri.

Sa mère qui habite Estrablin (Isère) a été prévenue télégraphiquement et en attendant son arrivée, le corps a été transporté au cimetière.

Longes. — *Fête de la Fanfare.* — Dimanche dernier, la Fanfare de Longes, fondée depuis deux ans à peine, célébrait sa fête annuelle.

Cette jeune Société a exécuté les différentes parties de son programme, notamment son concert sur la place publique aux applaudissements d'une nombreuse assistance venue de la commune et des communes environnantes.

Il a été suivi d'une réception faite par la Fanfare, accompagnée de MM. Peyrat, maire : Bret adjoint, et de plusieurs conseillers municipaux, Genet, conseiller général de Condrieu; Fond, maire de Condrieu; Bonnefond, adjoint d'Ampuis; Bernard, agent voyer; Montagny, administrateur de l'hospice.

Un banquet de 60 couverts a ensuite été servi à l'hôtel Boiron.

Au dessert, M. Genet, le sympathique conseiller général, a pris la parole. Il a d'abord félicité M. Milliex, directeur de la Fanfare de Longes, du magnifique résultat qu'il avait obtenu en si peu de temps et l'a engagé à continuer.

Il a également félicité l'assistance d'être venue rehausser l'éclat de cette fête de famille.

En terminant, il a recommandé l'union entre tous les républicains et, à ce sujet, il a été heureux de voir la parfaite harmonie qui règne maintenant entre les habitants de Dizimieux et le bourg de Longes, depuis le changement de l'ancien conseil municipal.

Après lui, M. Fond, l'aimable maire de Condrieu, a, en quelques mots, insisté sur la formation d'un comité républicain cantonal.

M. Peyret, maire de Longes, a remercié M. Genet, M. Fond, ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu venir à cette petite fête.

M. Bonnefond, adjoint d'Ampuis, autrefois ennemi politique de M. Genet, a pris aussi la parole.

Il a retracé les motifs qui l'ont fait se rallier à la cause républicaine. Tous font honneur à M. Genet.

Une quête a été faite ensuite au profit de la Fanfare et a produit la somme de 131 francs 50.

Le dîner s'est terminé par de nombreux chants, puis le bal a commencé et s'est terminé bien avant dans la nuit.

Il nous a été permis, pendant ce bal, d'apprécier une seconde fois M. Renon, chef de la Fanfare de Saint-Bel-les-Mines, qui joue à merveille du cornet à piston.

AIN

Tenay. — *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal a tenu hier sa deuxième réunion de la session de novembre.

Il a dressé les listes de propositions des répartiteurs pour 1893 et a fait œuvre de bonne administration en éliminant de ces listes un gros monsieur dont la partialité bien connue a donné lieu à de nombreuses réclamations.

Il a ensuite nommé les délégués pour la revision des listes électorales. Il a eu soin de choisir des hommes d'une intégrité absolue et les électeurs ne pourront que féliciter le conseil municipal de son heureux choix.

Après un vote favorable à la demande de soutien de famille faite par le sieur Frédéric Guillot, le conseil a terminé la séance par la demande de deux coupes supplémentaires au Cleyzeau et en Fiez.

LOIRE

Saint Etienne. — *Grand-Théâtre.* — « Un Lycée de Jeune Filles » a été interprété mardi soir, avec vivacité et bonne humeur. Les chœurs marchent bien et les tableaux sont réussis. Ce joyeux ouvrage sera redonné ce soir jeudi. On commencera par « Changement de Domicile »; vaudeville nouveau en un acte. « La Plantation Thomassin » vaudeville nouveau en 3 actes, de M. Ordonneau est en répétition, et « Maître Bovarel », comédie de M. Georges Mentelé, à l'étude.

— *La police.* — M. Carton, commissaire central, vient de prendre une mesure qui arrêtera l'audace des rôdeurs de nuit.

A partir d'aujourd'hui, les postes se relèveront sur place et à aucune heure de la nuit les rues ne resteront sans surveillance.

— *Anarchiste arrêté pour vol.* — La police a arrêté hier soir mercredi le sieur Chausson, anarchiste déterminé, surpris au moment où il volait de la ferraille au puits du Mont.

— *La grève du gaz.* — Le comité de la grève du gaz a tenu hier une importante réunion à la brasserie Magaud. L'assemblée a étudié les moyens d'obtenir les réductions demandées par tous les commerçants. On s'est occupé du prochain congrès de Lyon.

Rive-de-Gier. — *Tapage nocturne.* — La nuit dernière, vers minuit, plusieurs jeunes gens, verriers, se sont pris de querelle sur la place de la Boirie, à la fermeture des cafés et ont occasionné un raassemblement.

Des agents en tournée sont intervenus et ont dressé plusieurs procès-verbaux pour tapage nocturne.

Deux des belligérants ont été conduits au violon. Ce sont les nommés Claude Vial, âgé de 27 ans et Baptiste Chaurot, 27 ans.

Saint-Martin-la-Plaine. — *Avis.* — Les habitants de la commune de Saint-Martin-la-Plaine sont informés que dimanche prochain à 4 heures du soir, au café Bessy, aura lieu une réunion ayant pour but la création d'une société coopérative de boulangerie.

Toutes les personnes soucieuses de leurs intérêts sont priées d'y assister.

Firminy. — *Audacieux volour.* — L'avant-dernière nuit, pendant que les nommés Albert Galland et Joannès Sylvestre, tous les deux employés à l'épicerie parisienne Ponchon, rue Nationale, dormaient d'un paisible sommeil, un audacieux voleur pénétrait dans leur chambre et leur emportait à l'un une somme de 7 fr., et à l'autre 15 fr. Une enquête est ouverte.

— *Accident.* — Le nommé Borris, brigadier-poseur, la victime du triste accident arrivé avant-hier sous le tunnel du Pertuiset, est mort hier soir à 6 heures des suites de ses blessures.

Roanne. — *Arrestations.* — Les nommés Pierre Pralus, âgé de 30 ans, chiffonnier, rue Madeleine; Alphonse Viaillier, 17 ans, et Louis Fillon, 16 ans, ont été arrêtés, hier soir, sous l'inculpation d'être les auteurs du vol commis au préjudice du sieur Brisebras, plombier, et dont nous avons parlé hier.

— *Conseil municipal.* — Le conseil municipal est convoqué en séance ordinaire, pour aujourd'hui jeudi, 17 courant, au lieu ordinaire des séances, à 3 heures et demie du soir.

ISÈRE

Grenoble. — *Baccalauréat ès-sciences.* — Sont reçus : MM. Sondaz, Français, Francon, Sourd, Eynard, Michel, Clavel, Dalmais, Million.

Baccalauréat ès-lettres. — Admis : MM. Kléber, Barbet, Barlemont.

Vienne. — *Incendie.* — Ce matin, vers 2 heures, un incendie s'est déclaré dans un immeuble situé rue des Peaux-Belles; le feu a pris naissance au deuxième étage de la maison et s'est vite propagé; mais grâce aux secours promptement organisés, on s'est rapidement rendu maître du feu. Les dégâts sont peu importants, mais il y a malheureusement un accident à déplorer : un des locataires de la maison incendiée, le nommé Stroubine, ayant oublié quelques objets, remonta dans sa chambre, dont le plancher déjà consumé à cédé sous son poids et l'a entraîné à l'étage inférieur. Dans sa chute, il s'est fracturé la jambe et fortement brûlé le visage. Ce malheureux est père de cinq enfants et n'était pas assuré. Transporté à l'hospice, il y a été admis d'urgence et y a reçu les soins que nécessitait son état.

DROME

Valence. — *L'affaire de Loriol.* — Contrairement à ce qui a été publié dernièrement par un de nos confrères, le crime de Loriol n'est point à la veille d'être classé.

Notre nouveau juge d'instruction, M. Mengin, va reprendre l'enquête à son origine et il est à espérer que, grâce à son zèle et à son activité, une décision sera prise à bref délai à l'égard de Bruyère.

La population de Loriol est unanime à croire que la petite Julia Sèvre a été victime d'un crime et elle a le droit de supposer qu'on ne négligera rien pour découvrir le ou les coupables.

— *La tentative d'assassinat de la Roche-de-Glun.* — Nous apprenons que M. Marchand, qui avait été blessé par un coup de revolver tiré par sa fille Alice, est aujourd'hui complètement rétabli.

La blessure ne présentait d'ailleurs aucune gravité.

M. Marchand a même fait une démarche auprès du parquet de Valence pour se désister de toute plainte à l'égard de sa fille. Il est donc probable que Alice Marchand sera mise en liberté, puis poursuivie seulement pour coups et blessures.

— *Classe 1888.* — Nous recevons la communication suivante :

« Les hommes de la classe 1888 qui désireraient prendre part au banquet qui aura lieu dans le but de fêter leur retour dans leurs foyers sont priés d'assister à la dernière réunion du jeudi 17 courant, au café Roche, place Saint-Félix, à 8 heures 1/2 du soir.

— *Concert.* — La musique d'artillerie donnera jeudi, au Champ de Mars, de 2 heures 1/2 à 3 heures 1/2 du soir, un concert dont voici le programme :

L'Annécien, pas redoublé, Théret; la Poupée de Nuremberg, ouverture, Adam; les Cloches de Corneville, valse, Planquette; la Fiancée, fantaisie, Auber; Marie, redowa, Brunet.

— *Vol à Bourg-lès-Valence.* — M. Augustin Deloche, négociant en volailles, aime à prendre des précautions contre les invasions probables des malfaiteurs.

Aussi avait-il agencé dernièrement, dans la maison qui lui sert d'entrepôt à Bourg-lès-Valence, tout un système de traquenards.

Précaution utile, car cette maison ne tarda pas à recevoir une visite.... intéressée des voleurs.

Ces derniers, qui avaient pénétré à l'aide d'escalade par le premier étage, furent obligés de passer sur une planche formant bascule qui les précipita jusque sur le sol du rez-de-chaussée, où étaient disposées des pointes de fer.

Les malfaiteurs se blessèrent assez sérieusement, car M. Deloche releva le lendemain plusieurs taches de sang.

Cela ne les empêcha pas d'emporter ce qui était à leur convenance et de faire ripaille aux frais de M. Deloche.

Une enquête est ouverte.

— *Théâtre.* — Spectacle de jeudi 17 novembre courant : *Les Mousquetaires au Couvent*, opéra-comique en trois actes.

Bureaux à sept heures et demie. Rideau à huit heures.

Crest. — *Réunion.* — Les jeunes gens de la commune de Crest, faisant partie de la classe 1892, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu samedi, 19 novembre, à 8 heures du soir, au café Brun, salle du premier.

Ordre du jour : Nomination de la commission pour le tirage au sort.

— *Etat civil.* — Nous relevons dans les publications de mariages les noms de : M. Louis-Charles-Edouard Morin, négociant à Dieulefit (Drôme), fils de l'ancien député de ce nom, avec Mlle Sophie-Eugénie Lombard-Latune, fille de M. Henri Lombard-Latune, maire de Crest, chevalier de la Légion d'honneur. Nous souhaitons tout bonheur et prospérité aux futurs époux.

Nouvelles de Suisse

16 novembre.

Valais. — M. Victor de Chastonay, conseiller national, est décédé à Sierre à l'âge de cinquante ans.

Genève. — Aucun parti n'est franchement satisfait du résultat des élections, sauf peut-être les catholiques. Le *Journal de Genève* constate que ce sont les démocrates qui ont le plus perdu avec la représentation proportionnelle et le maintien des trois collèges. La *Tribune* déplore le quasi-échec des radicaux-nationaux dû, dit-elle, à leur grande inexpérience politique, et profite de l'occasion pour verser un pleur sur la retraite de M. Frey, victime de son système électoral. Le *Genevois* ne triomphe que modestement; quoique les progressistes réunis possèdent une majorité de quatre voix dans le nouveau corps législatif, le journal radical ne compte pas trop sur l'appui des six dissidents qui, aux moments critiques, pourraient parfaitement lui tourner le dos. C'est l'élection par le Grand-Conseil de deux députés aux Etats qui le préoccupe le plus. Il faut, à tout prix, envoyer deux radicaux à Berne, ne serait-ce que pour affirmer la majorité radicale du Grand-Conseil. Cette majorité est-elle réelle ou factice? Les six irréconciliables finiront ils par tendre les mains à leurs anciens amis? Point d'interrogation.

— *Théâtre.* — Nous avons eu lundi la première des *Vingt-huit jours de Clairette*. Cette pièce d'un comique un peu gros, mais extraordinairement dépopilante, a obtenu un succès fou. L'interprétation en est excellente. Mlle Tilma est une admirable *Clairette*, et M. Georges est étourdissant de verve et de fantaisie dans le rôle de *Michonnet*.

Hier, reprise de *Mignon* devant une salle comble. Mlle Bossy, trop grande et trop dramatique pour représenter parfaitement l'héroïne de Goëthe, n'en a pas moins superbement rendu les passages les plus saillants, notamment les deux derniers tableaux. M. Imbart a merveilleusement chanté *Wilhem Meister*, et Mlle Lemeignan dans le rôle de *Philine* a partagé le succès de ses partenaires.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE

Grenoble, 16 novembre.

M. Perrin, greffier de la justice de paix du canton de Vizille, est en fuite depuis samedi dernier.

On ne sait ce qu'il est devenu.

Les uns croient qu'il s'est réfugié à l'étranger à la suite de chagrins domestiques, d'autres pensent qu'il aurait été victime d'un assassinat à Grenoble ou aux environs parce qu'il était parti avec une somme assez importante.

M. Perrin était conseiller municipal et jouissait de l'estime publique. Il était âgé de 38 ans, marié et père de deux enfants.

M. Bouchard, juge, a ouvert une enquête sur cette disparition qui est l'objet de tous les commentaires dans le pays.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 16 novembre, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre : 750e — Température + 16° 5. — Direction du vent : Sud.

Maximum de température dans les 24 heures + 19°. — Minimum de température dans les 24 heures + 11°5.

Situation générale. — Le baromètre est toujours très bas au nord-ouest de l'Europe, tandis que la zone élevée couvre le centre et l'Est. Les vents du Sud dominent dans toute la France et la température s'y maintient très douce, mais les pluies commencent vers le littoral de la Manche.

Dernière heure. — Un mouvement secondaire se forme sur nos régions ouest et la baisse atteint 3 mill. à Nantes et Biarritz, 2 à Perpignan. Les hauteurs sont de 754 à Crest, 766 à Monaco.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps doux, nuageux ou couvert,

* * *

Le dimanche 20 novembre, à 2 heures 1/2, M. Deville, professeur départemental d'agriculture fera à Brignais une conférence agricole.

* * *

Baccalauréat ès-lettres. — Première partie.

Sont définitivement admis :

Quatorzième série.— MM. Carrier, Casella, Chabrier, Chambisseur, Chouchat, Rozier, Chevalier, Joly, Croze, Daguier.

Quinzième série. — MM. Damiron, Ducel, Fondel, Fégombet, Heilmann, Jacquin, Labully, Burty (assez bien), Lacour, Buyat (assez bien).

* * *

Nominations de percepteurs :

M. Boudet, percepteur à Saint-Symphorien-sur-Coise, 2e classe, est nommé à la perception de Tassin la Demi-Lune, 1re classe.

M. Valette, percepteur de Condrieu, 3e classe, est nommé à la perception de Saint-Symphorien-sur-Coise, 2e classe.

M. Ducurtil, percepteur de 3e classe à Saint-Maurice-sur-Dargoire, est nommé à la perception de Condrieu, 3e classe.

M. Joly, percepteur surnuméraire va en qualité de percepteur de 5e classe à Saint-Maurice-sur-Dargoire.

M. Clocher, percepteur de 4e classe à Monsols, est nommé au Bois-d'Oingt.

M. Montagnier, percepteur de 5e classe à Saint-Vincent-de-Rheins, est nommé en la même qualité à la perception de Monsols.

* * *

M. Fouilloux, ancien maire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, ancien conseiller général, ancien opportuniste, ancien radical, est nommé percepteur à Sézanne (Marne).

* * *

Les étudiants lyonnais à Liège :

Il y a quinze jours environ, les étudiants de Liège invitaient leurs camarades des Universités françaises à des fêtes universitaires dont la date était fixée aux 19, 20, 21 et 22 novembre. Comme la plupart de ses sœurs de France, l'Association générale des étudiants de Lyon a répondu à l'appel des Liégeois. Une délégation a été choisie dans son sein pour faire une escorte d'honneur au drapeau de l'Université lyonnaise. Sous ses plis tricolores flottera quelque chose de l'âme de la France, en tant qu'elle concentre et personnifie les idées de solidarité, d'amitié virile entre les peuples de même race.

La délégation partira de Lyon-Perrache demain vendredi, à 9 heures 30 du matin. Elle se rencontrera à Paris avec les délégués de c

David, président de l'Association ; Chambard, porte-drapeau ; Burg, Bernard, Rioufol, Horand.

***

De Paris à Marseille :

Ceux de nos lecteurs qui, par simple curiosité, ont consulté parfois un horaire de la compagnie P.-L.-M., ont pu se rendre compte qu'il existe six trains express entre Paris et Marseille.

Ce nombre ne parvient plus, paraît-il, à transporter les voyageurs qui, depuis l'abaissement des tarifs, profitent de l'importante réduction qui en est résultée.

Aussi la compagnie songe-t-elle, actuellement, à créer un nouvel express, pour faire face à toutes les éventualités.

Ce nouveau train partirait de Paris à 2 heures du soir, pour arriver à Lyon à 11 heures 30.

Après un stationnement de quelques minutes, il repartirait pour Marseille, où il arriverait à 7 heures du matin.

***

La reconstruction de l'Opéra-Comique.

Les sociétés d'architecture de province viennent d'adresser au Sénat une pétition relative à la reconstruction de l'Opéra-Comique. Les signataires protestent contre le projet de loi, voté d'urgence en première lecture par la Chambre des députés, qui approuve la reconstruction à forfait au moyen d'une combinaison financière proposée par quatre entrepreneurs ; cette loi, disent-ils avec justesse, serait la négation officielle de l'architecture française. Les pétitionnaires demandent la mise au concours des plans de l'Opéra-Comique.

Deux éminents architectes lyonnais, MM. E. Journoud et G. André, ont été nommés président et vice-président du consortium chargé de faire parvenir au Sénat les exemplaires signés au nom des sociétés de province.

***

Pour les gourmets :

Le potage aux nids d'hirondelles, servi, l'an dernier, sur plusieurs tables officielles, eut, dans le monde parisien, un vrai succès de curiosité.

On annonce, pour la saison qui s'ouvre, une nouvelle excentricité culinaire : il s'agit de la « soupe dorée », un mets dont nos aïeux faisaient grand cas. La « soupe dorée » est une sorte de brouet où il entre des tranches de pain grillées imbibées de vin blanc, du sucre, des jaunes d'œufs, du safran et... de l'eau de rose.

La recette se trouve consignée dans le *Viandier* de Guillaume Tiret, dit Taillevent, qui est le premier traité de cuisine écrit en français.

En tous cas, voilà un mets qui peut tenter nos valets lyonnais ; il s'agit de savoir ce qu'en penseront nos estomacs.

LA QUESTION DE L'OCTROI

Mardi dernier, les habitants de la rive gauche du Rhône se réunissaient au Palais d'Eté, à Monplaisir, pour protester contre l'extension projetée des barrières de l'octroi et pour demander la suppression de la deuxième zone.

Plus de neuf cents citoyens ont répondu à l'appel de la commission. Les citoyens Bedin et Valensaut, conseillers municipaux, malgré qu'il y eût séance importante à la mairie, sont venus appuyer de leur parole autorisée les protestations de leurs électeurs.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 par le citoyen Niquet, membre de la commission.

Sont nommés : président, le citoyen Thozet ; assesseurs, Livet fils et Bouchard fils ; secrétaire, Pouchois.

La parole est donnée au citoyen Niquet pour développer l'ordre du jour :

1° Suppression de l'octroi ; 2° protestation contre l'extension de l'octroi projetée par l'administration municipale.

Le citoyen Gonod, de Montchat, explique à l'assistance les iniquités qui se commettent journellement sous le couvert des règlements de l'octroi, et s'élève hautement contre toute extension des barrières.

Le conseiller municipal Bedin dit que le maire peut avoir le projet d'étendre le réseau de l'octroi, mais lorsque le conseil sera appelé à émettre son avis, il espère que tous les conseillers s'opposeront à ce projet, et pour dégager toutes les responsabilités, il demandera pour le vote l'appel nominal.

Le citoyen Roche s'élève énergiquement contre les vexations et les iniquités qu'engendre la perception de l'octroi dans la 2e zone. C'est, dit-il, forcer les citoyens à devenir malhonnêtes, car on est toujours tenté de sauver sa bourse au détriment de sa conscience.

Il demande que la 2e zone soit supprimée.

Le citoyen Valensaut explique que l'administration ne peut reculer les barrières et il demande à l'assemblée que l'on fasse une grande protestation pour arrêter un projet si funeste. Il dit qu'il faudrait faire deux pétitions demandant la suppression de l'octroi, l'une pour les députés, l'autre pour l'administration municipale.

Il y a dix années que l'on réclame la suppression des octrois et surtout de la 2e zone, sans rien pouvoir obtenir. Il faut de l'agitation et que des pétitions se couvrent de milliers de signatures.

Plusieurs citoyens parlent en faveur de la suppression de l'octroi et réclament tout d'abord que la 2e zone soit supprimée.

Le citoyen Long demande la parole. Il dit que si l'administration a besoin d'argent pour payer les folles dépenses qui se font à l'intérieur de la ville, il ne faut pas venir le demander aux habitants de la banlieue qui n'ont pas les avantages des citadins. Il dépose l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens habitant la Cité, la Villette, Paul-Bert, Montchat, Monplaisir, Monplaisir-la-Plaine, le Grand-Trou, la Mouche, réunis au Palais d'Eté à Monplaisir demandent instamment aux membres du conseil municipal de repousser énergiquement la proposition de l'administration municipale d'étendre les barrières actuelles, puisque le Parlement va statuer sur la suppression des octrois, question intimement liée à celle des boissons actuellement en discussion.

« L'extension des barrières pesant surtout sur la classe des travailleurs, il est urgent de combattre cette extension qui ne favoriserait que les capitalistes au détriment des ouvriers, et en attendant les résultats des débats des Chambres, les citoyens réunis demandent que les taxes établies sur le deuxième rayon soient abolies. »

Le président demande si quelque citoyen veut prendre la parole.

Le citoyen Nony dit qu'il est nécessaire que cette demande de suppression des octrois se généralise et qu'il faut, pour obtenir un bon résultat, que dans toutes les villes de France soumises à l'impôt vexatoire de l'octroi, on proteste énergiquement, comme nous le ferons à Lyon.

Le citoyen Pouchois demande que les pétitions soient signées en double et communiquées l'une aux députés du Rhône, l'autre portée par une délégation accompagnée par les conseillers municipaux.

Les ordres du jour mis aux voix sont adoptés à l'unanimité.

Une commission de trois membres par quartier est nommée à l'effet de recueillir le plus grand nombre possible de signatures et d'organiser des réunions publiques pour protester contre l'extension des barrières et pour obtenir la suppression de l'octroi en attendant la suppression immédiate de la deuxième zone.

La séance est levée à onze heures, aux cris de : « Plus d'octrois ! Plus de barrières ! »

En vente chez tous les libraires de Lyon et de la région

L'Almanach illustré

DE

L'ÉCHO DE LYON

Pour l'année 1893

Ce recueil, véritable volume, comprend 96 pages.

Voici le sommaire de notre Almanach :

TEXTE

Annuaire pour 1893. — Ruse de Chasseurs. — Plus fort que les fumistes. — Une cinquantaine. — Une plaisanterie. — La casquette. — Le trompette Escoffier. — Rebouteur et Charlatan. — La saint Jamet. — La pipe de Jean Bart. — Dîner d'ouverture de chasse. — Naufrage de la corvette *La Caravane*, etc.

GRAVURES

Pièces à refuser. — La réunion électorale. — Les habitués de la Bourse. — Le cuirassé le *Redoutable*. — Les comédies de la rue. — Une habitation chinoise. — Huttes de Peaux-Rouges, etc.

L'Almanach de « l'Echo de Lyon » *est en vente chez tous les libraires, dans tous les kiosques, chez tous les marchands de journaux, au prix de* **0,30 centimes.**

Dépôt général chez EVRARD, libraire, 23, rue Thomassin.

La « Vaillante de Lyon » à Dijon

Dimanche, une délégation de la société de gymnastique la Vaillante de Lyon est arrivée à Dijon pour déposer une couronne sur la tombe d'un de ses anciens membres, M. Esquis, qui a trouvé la mort dans l'incendie de la teinturerie Costet, rue Brulard.

Le cortège s'est formé au siège social de l'Avenir, place de la République ; la couronne, placée sur un brancard formé d'armes et orné de drapeaux tricolores, portait cette inscription : « La Vaillante, société de gymnastique et d'instruction militaire de Lyon, à leur camarade Esquis. »

L'Indépendante et la Sentinelle accompagnaient l'Avenir, qui s'est rendue au cimetière des Péjoces en traversant la ville.

Arrivés au cimetière, les clairons des sociétés ont sonné « aux champs ! » puis M. Pélissié, président de la Vaillante, a prononcé le discours suivant :

Messieurs et chers camarades,

La Vaillante, de Lyon, en nous déléguant pour déposer en son nom une couronne sur la tombe de notre regretté camarade, nous a confié un bien douloureux devoir à remplir, et c'est le cœur ému que je prends la parole.

Vous connaissez mieux que nous et dans tous ses détails, l'accident qui a coûté la vie à Esquis ; y revenir serait rouvrir une plaie encore saignante pour le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Sa mort ne pouvait laisser indifférents ses amis et ses anciens camarades de la Vaillante. Tous, du plus petit au plus grand, ont été douloureusement surpris de cette mort si prompte et surtout si cruelle. Ceux qui, comme moi, le 15 août dernier, lors du concours de Chalon, l'ont vu plein de vie et de santé, tout heureux de nous revoir et d'applaudir son ancienne société, nous offrir comme gage de sa bonne amitié un magnifique bouquet, ne pouvaient croire à cette mort si prématurée : il nous a fallu, hélas ! nous rendre à l'évidence, et il ne nous reste aujourd'hui qu'une seule consolation, c'est de venir proclamer sur sa tombe, une fois de plus, que nous avons perdu en lui un fidèle ami et un bon camarade ; votre présence ici, messieurs, en est du reste le plus éclatant témoignage.

Au nom de la Vaillante, mon regretté et cher Esquis, je dépose sur ta tombe cette modeste couronne, et son drapeau que tu aimais tant. Ce drapeau que, dans les jours pénibles des débuts, tu as soutenu de tout ton courage et de tout ton dévouement, te salue. Dors en paix, pauvre victime du travail ! la Vaillante gardera toujours ton souvenir. Adieu, adieu !

UN FORCENÉ

Deux gardiens ont arrêté hier soir, à six heures, dans l'allée de la maison qu'il habite rue des Trois-Pierres, le nommé X..., voiturier, qui venait de frapper sans motif un passant, rue de l'Hospice-des-Vieillards.

Pendant qu'on le conduisait au poste, X..., qui était ivre, saisit un des gardiens par le collet et lui mit sa pèlerine en lambeaux. Il allait en faire autant à son camarade, mais celui-ci esquiva le coup et put quand même maintenir l'ivrogne qui fit grand tapage jusqu'au poste.

On le mit au violon où, pensait-on, il *cuverait* son vin ; il n'en fut rien. Il avait, comme voisin de chambre .. de sûreté, le nommé V... qui, comme lui, avait été arrêté pour ivresse.

Le forcené, qui a décidément le vin mauvais, se jeta sur V... et lui mordit le nez. Aux cris poussés par ce dernier, les agents survinrent et isolèrent X..., qui tempêtait encore en criant :

— Lorsque je serai en liberté, je vous ouvrirai le ventre.

Voilà une « cuite » qui pourrait coûter cher à X... !

Suicides

Hier, à minuit, deux gardes à cheval en patrouille ont remarqué en passant rue de la Madeleine le corps d'un homme pendu à un volet.

On s'empressa de couper la corde, mais le corps était déjà froid. C'est celui du jeune X..., 17 ans, dont les parents habitent la maison. Quant au motif qui l'a poussé à se donner la mort, il l'a indiqué quelques minutes avant de se pendre.

On lit, en effet, sur le volet, ces deux lignes écrites à la craie :

« Je me donne la mort parce que j'ai fait des sottises à mon père ».

Il nous paraît inutile d'insister, la douleur du père est immense, il était loin de supposer que son fils en vint à une pareille extrémité.

Les constatations d'usage ont été faites par M. Jacquot, commissaire de police du quartier Saint-Louis.

***

Le même magistrat a été appelé, le matin, à 10 heures, à constater le suicide de Mme C. M..., âgé de 60 ans, qui a été trouvée asphyxiée.

On ignore les causes de ce dernier suicide.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vols de Soie

L'audience correctionnelle d'hier a été tout entière occupée par une importante affaire de vols de soie.

Trois individus sont assis au banc des accusés. Laurent et Misery, voleurs, et Faure, le receleur de la bande.

Les deux premiers ont déjà eu maille à partir avec la justice. Laurent a été en effet condamné à 18 mois de prison pour vol commis dans des circonstances identiques à celles des vols qui lui sont reprochés aujourd'hui. Misery, lui, a son casier judiciaire orné de trois condamnations, dont deux à 5 et à 8 années de réclusion. Faure n'a jamais été condamné, les renseignements fouruis sur son compte sont assez bons.

D'après l'accusation, Misery et Laurent auraient volé dans les gares d'Orange, La Veulte, Saint-Chamond, Le Teil et le Pouzin plusieurs ballots de soie représentant la somme assez forte de 25,000 francs.

La plus grande partie de cette soie a été revendue à des prix très minimes à de peu délicats industriels qui n'ont pu être retrouvés.

Toutefois, grâce aux agents chargés de faire des recherches après l'arrestation de Misery et de Laurent, deux ballots de soie de cinquante kilos ont été retrouvés dans le domicile de Faure, marchand de déchets, rue du Griffon.

A la suite de cette découverte, Faure est allé rejoindre ses complices à la prison Saint-Paul.

A l'audience, on entend de nombreux témoins, des employés des gares de Saint-Chamond, du Pouzin, qui ont vu Misery et Laurent emporter des ballots qu'ils venaient de voler, les agents de police qui ont arrêté les voleurs et perquisitionné chez Faure.

L'interrogatoire des accusés est dénué d'intérêt. Faure et Misery nient tout, donnent des démentis aux témoins. Faure parle de sa bonne foi ; il croyait, en achetant la soie à ceux que l'accusation représente comme ses complices, avoir à faire à des négociants et non à des voleurs.

Après le réquisitoire et la plaidoirie de Mes Rouche et de Lagrevol, le tribunal rend un jugement qui condamne Laurent à 3 ans de prison ; Misery à 3 ans et à la relégation ; Faure à 6 mois.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 17 novembre, 322e jour de l'année.

Nouv. lune le 19 ; Premier quartier le 27.

Soleil : lever, 7 h. 15 ; coucher, 4 h. 15.

Adjudication. — Le mercredi 14 décembre, à deux heures et demie de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication de l'enlèvement des immondices déposées sur les voies publiques ou provenant du balayage de ces voies, pour les années 1893 à 1897 inclus.

Le cahier des charges est déposé à la mairie centrale (première division, bureau des travaux de la ville), où les intéressés seront admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

Nouveaux projectiles. — Les ouvriers de M. Pyllet, apprêteur, rue de Créqui, ont vu s'abattre hier, sur un ciel ouvert de l'atelier, des pommes lancées par des fumistes qui auraient pu, sans s'en douter, occasionner des avaries ou de graves accidents. En effet, des débris de vitres auraient pu blesser les ouvriers ou détériorer les pièces de soieries en préparation.

Quant aux projectiles, les ouvriers en ont fait leur dessert.

Faux frère. — M. Benoît M..., rue Saint-Georges, avait invité, hier, un individu à prendre un verre dans un café du quai Fulchiron.

M..., qui a le vin loquace, exposa aussitôt à son nouveau camarade qu'il avait dans son portemonnaie le montant de sa quinzaine, soit 75 francs, et qu'il était à même de payer de nombreuses « tournées ».

L'inconnu profita du précieux renseignement et une fois sur le quai, il enleva prestement le portemonnaie de l'ivrogne qui s'aperçut trop tard du vol, quand l'aigrefin eut disparu.

Dans un chantier. — Des malfaiteurs ont pénétré la nuit dernière dans une maison en construction, rue Dugueslin 218 et ont coupé un cordage qui retenait l'échafaudage installé sur le devant de l'immeuble.

Les malfaiteurs ont emporté la corde dans le corridor d'une maison voisine, où elle a été retrouvée.

M. Bonhomme, entrepreneur, a porté plainte.

Chute. — Un assez grave accident s'est produit hier soir, à 3 heures, sur le basport du quai de la Guillotière.

Un sablonnier, le nommé Paul Merlin, 76 ans, demeurant chemin des Pins, 15, est tombé du haut du parapet.

Relevé sans connaissance, il a été transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu. La blessure n'est pas très grave, mais l'âge du blessé rend possible des complications.

Confiance mal placée. — Hier soir, à cinq heures, des passants ont assisté, avenue de Saxe, près du cours Gambetta, à une scène étrange.

La femme B. C..., rue Mazenod, qui était abominablement ivre, tenait sur les bras un bébé de huit mois qu'une voisine lui avait confiée. A un moment donné, la femme C... laissa tomber l'enfant que l'on croyait tué, fort heureusement, son maillot avait amorti la chute.

Des personnes ont emporté l'enfant et l'ivrognesse a été mise au violon.

A l'Hôtel-Dieu. — M. Gelin, gardien de batterie au fort Saint-Irénée, a trouvé, hier soir à sept heures, une jeune femme en proie à une violente crise nerveuse.

La malade, qui ne pouvait parler, a été transportée, par deux soldats du 121e, chez M. le docteur Bourgin, rue Saint-Alexandre, 9.

Après les premiers soins, elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

Abus de confiance. — On a arrêté, hier, un nommé Félix Perache, manœuvre, rue Bugeaud, inculpé d'abus de confiance.

Chargé par Mme Theron, débitante, rue de Marignan, d'aller faire un payement, cet individu était parti pour Rive-de-Gier, où il avait dépensé l'argent à lui confié.

C'est à son retour à Lyon qu'il a été arrêté.

Situation gênante. — Un sourd-muet, le sieur S..., 28 ans, cordonnier, rue Saint-Jérôme, couchait la nuit dernière dans une chambre avec deux autres individus.

A son réveil, il ne retrouva plus ses brodequins, son caleçon et son pantalon que ses compagnons avaient emportés.

On juge de la position critique de S... que son infirmité empêchait de se faire comprendre. Il lui fallut tout son courage pour descendre — sans son « indispensable » — et mimer le malheur qui le frappait.

Attaque nocturne. — Hier soir, à 11 heures, le palefrenier Maréchal, qui conduit le renfort du tramway d'Oullins à la Mulatière, a été attaqué par trois individus qui voulaient absolument atteler son cheval à un camion qu'ils conduisaient. Sur les observations de ce dernier qu'il ne pouvait satisfaire à leur désir, une dispute s'engagea, et bientôt dégénéra en bataille. Arrivés au pont d'Oullins, ces individus mirent en émoi tous les habitants du quartier par les cris de : « Au secours ! » poussés par le sieur Maréchal. Celui-ci a porté plainte au commissaire de police d'Oullins, qui a dressé un procès-verbal.

Disparition. — On nous prie d'annoncer la disparition de Mme Giraud, qui a quitté son domicile, quai de la Guillotière, 32, depuis lundi 14 novembre.

Mme Giraud est de taille moyenne, front découvert, cheveux blonds.

Elle est vêtue de noir, avec, sur la robe, une jaquette de même nuance.

Mme Giraud, qui souffrait d'une maladie de cœur, a pu se trouver indisposée au cours de sa promenade et être recueillie par une famille.

Une trouvaille. — Le jeune François Marc, rue Moncey, a trouvé, hier soir, sous le pont Lafayette, un paquet contenant du linge, des vêtements et un tableau de communion, au nom de Joseph Deguerry, avec la date 30 avril 1871.

Cette trouvaille a été porté au commissariat du quartier.

Vol à l'étalage. — Deux garnements, les jeunes Camille G..., 13 ans, rue Molière, et Henri R..., 11 ans, rue Chaponnay, qui faisaient l'école buissonnière hier, ont volé deux portemonnaies à l'étalage de M. Freynet, fabricant d'articles de voyages, 16, rue Saint-Joseph.

M. Prieur, commissaire de police, a écroué ces précoces voleurs ; leurs parents ont été avisés.

Voiture renversée. — Hier, à 6 heures du soir, une voiture qui contenait un chargement colossal de foin a versé au tournant du pont d'Oullins et du boulevard de l'Izeron.

Le chargement tout entier a encombré la voie publique pendant plus d'une heure ; les tramways qui rentraient au dépôt du boulevard de l'Izeron ont dû s'arrêter au pont et attendre que la voie fût débarrassée.

La voiture appartenait à M. Larcand, propriétaire et marchand de foin aux aqueducs de Baunand.

Vol à Oullins. — Décidément, les voleurs se sont donné rendez-vous à Oullins. Il ne se passe pas de jour sans que nous ayons à signaler de nouveaux exploits.

Hier, à 10 heures du matin, un individu d'une soixantaine d'années environ, un repris de justice, qui est sorti de prison il y a huit jours à peine, a dérobé des chemises et diverses pièces de linge qui séchaient sur la berge de l'Izeron, près du pont d'Oullins.

Deux personnes, ayant remarqué cet individu, avertirent la police.

Casino. — Ce soir, débuts des Heras dans leurs exercices acrobatiques au tapis, exécutés en tenue de soirée ; Miss Oméga, la déesse de l'air ; la troupe des Onatis, l'athlète Gérard, etc.

Au premier jour, débuts des cyclistes sensationnels Hakeer et Lester.

Scala. — Grand succès du *Diable au Couvent* à sa vingt-troisième représentation ; Mme Canon, les frères Forest, Debailleul ; Chavat et Girier, etc., etc.

Début de la troupe Freire.

Cabaret artistique du Chat Noir. — M. Meistre, directeur du « Cabaret artistique du Chat Noir », rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, vient d'engager pour quelques représentations M. Jehan, Varney, le poète décadent de Montmartre, à qui l'on doit tous les grands succès du « Chat Noir ».

Ce sera un régal pour les amateurs.

Plusieurs ombres nouvelles avec décors brossés par B'Onde-Nat, entre autres le « Potache », le « Cordier », « A la Glacière », etc.

Grand succès tous les soirs pour Lavater, Baltha et le poète anti-symbolyste Lucas Strofe.

Ce soir donc, jeudi, au « Cabaret artistique du Chat Noir », il y aura une première véritablement select.

Seul, le grand débit, tout en garantissant la fraîcheur des produits, permet de vendre bon marché... (*ce n'est pas difficile à comprendre*). — **Achetez** donc vos médicaments à la **Pharmacie du Serpent,** 32, rue Lanterne, où la vente ne chôme jamais.

La Solution Bruno au biphosphate de chaux cristallisé pur, relève tous les débilités et soutient l'énergie des sujets soumis à un travail intellectuel ou physique intensif. Toutes pharm., le litre, 2 fr. 50.

Grand Hall Lyonnais

Exposition permanente : 9, rue de la République. Ce soir, à 6 heures, ouverture.

Plantes d'appartements

Pour conserver les plantes toujours aussi vertes et aussi fraîches que lorsqu'elles sortent de serre, employez le **Régénérateur des Plantes.** Prix de la boîte avec brochure : 1 franc 25. En vente : *Aux Docks du Commerce, 12, rue Confort.*

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société de retraite pour la vieillesse. — La 242e société de retraite pour la vieillesse organise un grand concert-conférence, qui aura lieu au Grand-Théâtre, le dimanche 22 janvier prochain, en l'honneur de son premier million, au bénéfice de sa caisse de retraite.

Le but que poursuit cette société est d'assurer l'existence de la vieillesse de ses membres retraités, par les principes de la solidarité mutuelle. Elle leur donne tous les intérêts des capitaux et les bénéfices qu'elle réalise. Il faut beaucoup de persévérance pour la réussite de cette œuvre philanthropique et de l'indépendance dans le placement de ses capitaux pour la réalisation des intérêts.

Nous ne doutons pas que le public se rende à cette grande fête de la mutualité, donnée par la 242e société, bien connue pour les services qu'elle rend.

Nous ferons connaître prochainement le nom des personnes qui prêteront leur concours à cette œuvre.

Ecole professionnelle de coiffure. — Au cours de ce soir, Mr Jean Pelletier reproduira la coiffure Consulat exposée au Palais de l'Industrie à Paris.

Les professeurs et élèves sont priés d'être exacts.

L'entrée est interdite aux non-inscrits, à moins d'une autorisation spéciale.

Le pont du Port-Neuville. — Aujourd'hui jeudi, à 8 heures du soir, réunion publique, Brasserie du Port-Neuville, quai Saint-Vincent, 23, où les délégués remettront à MM. les conseillers municipaux, en présence des électeurs, leur pétition pour faire valoir leurs droits auprès de M. le maire et des conseillers municipaux de tous les arrondissements, que nous invitons à cette réunion. Nous invitons toute la population et l'école vétérinaire.

Fanfare du Ier arrondissement. — Ce soir, à 8 heures 1/2, répétition générale. Communication importante.

Harmonie Gauloise. — Les membres honoraires et titulaires sont prévenus que la reprise des soirées intimes d'hiver aura lieu le samedi 19 courant à 9 heures du soir, au siège de la société, 54, passage de l'Argue.

Ces fêtes de famille se continueront le troisième samedi de chaque mois.

Coopérative du chauffage du IIIe arrondissement. — Cette société qui a pour but de fournir à ses sociétaires « au prix de revient » le combustible nécessaire à leur consommation, invite ses adhérents et ceux qui désirent faire partie de la société, à assister à une réunion de propagande qui aura lieu samedi 19 courant à 8 heures du soir, brasserie Gentelet, cours Gambetta, 38, ancienne brasserie Corompt.

S'adresser pour tous renseignements ou adhésions, au siège de la société, 15, rue de la Madeleine, ou au secrétariat chez M. Souchier, rue Montesquieu, 32.

Société lyrique et dramatique de bienfaisance. — Dimanche prochain 20 novembre, à 7 heures, soirée de famille, au siège, cours Lafayette, 145. Ce soir jeudi, répétition générale.

Anciens artilleurs. — La société fraternelle des Anciens soldats de l'Artillerie, donnera son cinquième banquet-bal annuel à l'occasion de la Sainte-Barbe, dimanche, 4 décembre, dans les salons du Prè-aux-Clercs.

La commission du banquet prévient les sociétaires, ainsi que les anciens artilleurs qui ne font pas partie de la société et qui voudraient assister au banquet, qu'ils peuvent se procurer des cartes au siège de la société, cours Vitton, 64 ; comptoir Maurice, rue Saint-Pierre, 18 ; comptoir Taillardat, cours Morand, 33 ; café Poncet, rue Coustou, 4 ; comptoir Morel, rue de Créqui, 178.

La France prévoyante, société civile et nationale de retraites. — Les personnes habitant les Charpennes sont informées que dimanche 20 novembre une commission se tiendra à leur disposition de 2 à 4 heures, au café de la Terrasse, place de la Bascule, pour donner tous les renseignements nécessaires.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE PANAMA

Paris, 16 novembre.

L'assignation en vue des poursuites dans l'affaire de Panama doit être lancée ce soir ou demain matin. Un délai de trois semaines sera accordé à la défense, pour lui permettre de prendre connaissance des dossiers. Ce délai pourra être prolongé s'il y a lieu.

L'ANARCHISTE FRANÇOIS

Londres, 16 novembre.

Le tribunal, après avoir entendu les témoins appelés à déposer contre l'anarchiste François dit Francis et notamment la malheureuse veuve du restaurateur Véry, s'est prononcé pour l'extradition. Francis fait appel.

Londres, 16 novembre.

En accordant l'extradition de Francis, le tribunal a été d'avis qu'il s'agissait non d'un crime politique mais d'un crime de droit commun et que l'intention de Francis était de détruire le plus de monde possible.

Francis n'a pas dit un mot sauf pour déclarer qu'il faisait appel. Sa femme assistait au procès. Elle est dans un état de grossesse avancé, elle a toutes les peines du monde à vivre et à faire vivre ses enfants. Des démarches sont faites pour la faire entrer à l'hôpital.

CONGRÈS SOCIALISTE DE BERLIN

Berlin, 16 novembre.

Le congrès socialiste a adopté la proposition suivante :

« Le projet de réorganisation de l'armée proposé augmente encore les charges personnelles et financières de la population, déjà intolérables et qu'elle ne peut pas accepter sans renoncer à la réalisation des importantes réformes sociales et sans tarir les sources du travail productif.

« Le militarisme actuel n'est pas capable de protéger l'Allemagne contre les attaques de ses ennemis ; il est une menace perpétuelle pour la paix européenne et favorise la domination capitaliste et l'exploitation du prolétariat.

« Le congrès invite donc ses députés, conformément au programme du parti socialiste, à proposer au Reichstag l'institution de milices populaires destinées à la défense du pays ; par contre, de repousser le projet du gouvernement ainsi que tous les autres projets analogues s'inspirant du système militaire actuel. »

UN MISÉRABLE

Cahors, 16 novembre.

La cour d'assises du Lot a condamné le nommé Adrien Sainte, âgé de 18 ans, à dix ans de réclusion pour avoir violé sa mère.

MANŒUVRES ABORTIVES

Béthune, 16 novembre.

Marie Dournel, âgée de 28 ans, cabaretière à Sallau, s'est constituée prisonnière à Béthune pour manœuvres abortives pratiquées sur elle. L'affaire fait grand bruit ; on croit que d'autres arrestations seront opérées incessamment.

LE CHOLÉRA

Bruges, 16 novembre.

Un cas de choléra suivi de décès s'est produit aujourd'hui à Bruges.

TREMBLEMENT DE TERRE

Naples, 16 novembre.

La nuit dernière, des secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans l'Ile Ponza.

Les secousses, accompagnées de sourds grondements, se sont continuées aujourd'hui.

La population, effrayée, s'est enfuie dans les champs avec plus de 300 condamnés qui se sont évadés.

Un vapeur et des troupes viennent d'être envoyés à Ponza.

COURSE DE TAUREAUX

Madrid, 16 novembre.

Une course de taureaux a été donnée en l'honneur des souverains portugais. La reine de Portugal portait les couleurs espagnoles ; toutes les dames avaient des mantilles. La plaza était comble.

Les toréadors, avant de tuer les taureaux, ont fléchi le genou devant la loge royale. Dans un moment d'enthousiasme, le roi de Portugal a arraché l'épingle de diamants qui ornait sa cravate et l'a jetée au toréador Mazzantini, aux acclamations des spectateurs. Le petit roi n'a pas assisté à cette fête.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

GYMNASTIQUE ET TIR

Volontaires Croix-Roussiens. — Une manifestation patriotique s'est produite hier aux Volontaires Croix-Roussiens.

Un sociétaire lisait à ses camarades le magnifique discours prononcé par M. Burdeau à la fête annuelle de l'Association des sociétés de gymnastique de la Seine ; émus de ces belles paroles patriotiques, les sociétaires sont venus demander au conseil d'administration l'affichage dans la salle de gymnastique de ce superbe discours, ce qui leur a été accordé immédiatement.

Tribune Ouvrière

Bourse du Travail. — C'est par erreur que beaucoup de personnes ont cru que le bureau de placement de la Bourse du Travail, offrait des emplois, quand, au contraire, ce sont des employés qu'il avait à la disposition de MM. les industriels.

Nous les prions de nous faire parvenir les demandes qui seront acceptées d'une façon entièrement gratuite.

Chambre syndicale des ouvriers tailleurs d'habits. — La chambre syndicale invite les ouvriers et ouvrières de la couture de toutes les corporations, pour organiser un congrès du vêtement qui pourrait avoir lieu en 1894, pour l'Exposition. Elle fait un chaleureux appel, car nous avons des questions utiles à défendre, et à nommer une commission chargée de l'organisation. Nous comptons sur le concours de nos collègues des chambres syndicales correspondant à tout ce qui touche au vêtement. Cette réunion aura lieu le 20 courant, à 3 h. 1/2, à la Bourse du Travail.

Ouvriers guimpiers. — Réunion privée samedi, à 8 heures 1/2 précises, au bar du Jardin-des-Plantes, côte des Carmélites, 26.

Union des syndicats de la 6e catégorie à la prud'homie. — Aujourd'hui, à 8 heures 1/2 du soir, réunion des délégués au local habituel, café de la Patrie, 1, quai des Célestins.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, 17 novembre, à 8 heures, avant-dernière représentation de *Lakmé*, opéra comique en trois actes, musique de Léo Delibes.

Le Maître de Chapelle, opéra comique en un acte, musique de Paër.

Le Meunier, ballet en un acte, musique de Luigini.

Demain, représentation populaire, moitié prix à toutes places, la *Favorite*, opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Le Meunier, ballet en un acte.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui jeudi 17 novembre, représentation du grand succès, *Le Prince d'Aures*, comédie en trois actes, de M. Henri Lavedan. Au deuxième acte, la Pavane, dansée par les artistes. Costumes nouveaux de la maison Lambert. Meubles et objets d'art de la maison Bastet.

Le spectacle commencera par *En visite*, pièce en un acte.

A l'étude, *Casse-Museau*, grand drame, et *Les Vingt-huit jours de Clairette*, opérette nouvelle.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Pantomimes et pièces à grand spectacle.

Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Maison Dorée (place Bellecour). — Tous les soirs, de 8 heures 1/2, à 10 h. 1/2, concert artistique vocal et instrumental. — Entrée libre.

Cabaret artistique du Chat Noir, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, chansons rabelaisiennes et poèmes « début de siècle » par Baltha, Lavater et Strofe, *Ombres parisiennes* par B'Onde-Nat, avec accompagnement par Désortiaux.

Le Guide indispensable

DU BON JARDINIER

indique d'une façon claire et précise les semis et plantations à faire à chaque mois ainsi que la culture simplifiée du **Champignon comestible** et de l'**Asperge**, il est annexé à un splendide catalogue (in-4o) chromo-lithographié, en 8 couleurs et illustré de plus de 180 gravures noires ; il désigne les meilleures variétés à cultiver de *Pommes de terre* de grandes et petites cultures, de *Fraisiers* à gros fruits et des quatre saisons, de *graines potagères* et de *graines de fleurs* vivaces, annuelles, bi-annuelles et de serre.

Il contient, en outre, une liste de *graines de prairies* et de *pelouses*, leur mode de végétation, la nature du sol qu'elles exigent ainsi que la quantité à semer par hectare.

La description des plus belles variétés de *Roses*, de *Chrysanthèmes japonais* et *américains*, *Dalhias à fleurs de Cactus*, à fleurs doubles et simples, *Fuchsias*, *Bouvardias*, *Œillets remontants* et *flamands*, *Cannas*, *Pivoines* et autres plantes vivaces figurent sur cette publication qui est indispensable à toutes personnes possédant un jardin.

Envoi franco contre **75** centimes en timbres-poste ; adresser *Aux Petits Docks*, 12, rue Confort, Lyon.

71, rue de la République, 71

DOUCHES

ET

MASSAGE

Annexe à l'Établissement de **BAINS**

Installation recommandée par MM. les **Docteurs** pour son organisation tant au point de vue des appareils que pour son **luxueux confortable.**

Les Salles de Douches, Massage et les Cabines vestiaires sont chauffées

MASSEURS & MASSEUSES

se rendent à domicile

BUFFET Glycerie Médard — SERVICE DANS LES CABINES

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES

POUR TOUS LES PAYS

HERNIES

M. & Mme PUY-LAURENT

BANDAGISTES-FABRICANTS

1, rue de la Barre au 1er, LYON

Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de **hernies.**

Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

Ceintures spéciales pour dérangement.

Ceinture sangle du Dr GLÉNARD.

Ceintures spéciales pour grossesse.

Bas pour varices pouvant se laver.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
17 Novembre

98

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

—Il me semble que cela marche bien ! balbutia-t-il en se penchant vers l'avocat.

Celui-ci eut un énigmatique hochement de tête.

— Attendez, lui dit-il très bas ; nous ne sommes pas à la fin ; il y a les témoins à charge à entendre.

Et ici, les gens sont si impressionnables et si changeants.

— Vous me faites peur !...

— Il y a peut-être de quoi. Dans tous les cas, ayez du courage. Ayez-en beaucoup. L'abbé est muet. On va le torturer sans qu'il puisse parler. La colère et l'indignation rendront son frère impuissant. Il n'y aura donc que vous pour parer le coup terrible que va recevoir cette malheureuse femme, quand elle apprendra la mort de sa fille.

L'audience reprenait.

Richard regagna sa place, le cœur légèrement gonflé malgré la certitude qu'il avait reçue la veille de la bouche de Reine Penhoët, que Léone était vivante.

Il n'avait pas voulu, en effet, confier son secret à personne, puisqu'il l'avait juré.

Il n'avait pas voulu davantage voir Madeleine, afin que quelque parole indiscrète, en révélant son amour ne donnât pas aux juges l'idée qu'elle avait pu tuer son mari pour le retrouver lui, Richard, devenu libre...

Alors que deviendrait la marquise, en effet, lorsque quelque incident d'audience allait lui apprendre la mort de sa fille, sans que rien l'ait prévenue d'avance, ni puisse la prévenir immédiatement que cette mort était un nouveau mensonge de Mme de Mondragon et de ses acolytes ?

L'audition des témoins commença.

Comme toujours, ce furent ceux qui chargent l'accusée qu'on entendit les premiers.

Mme de Mondragon fut introduite tout d'abord.

Elle parut ne pouvoir s'empêcher de lever les yeux sur Madeleine et l'enveloppa d'un long regard de reproche et de haine.

Néanmoins, ce fut la seule manifestation de ses sentiments intimes. Elle raconta ce qu'elle avait déjà dit au juge, concernant les confidences de son frère, le serment qu'elle lui avait fait de le venger.

Mais tout cela fut dit avec un tact, une modération et une habileté qui avaient l'air d'être l'expression la plus sincère et la plus droite de la vérité.

Puis, après l'exposé de ce qu'elle savait, elle sut se faire un succès de larmes et de pitié, avec ses sanglots, son deuil, la manière dont elle parla de son frère, ce bienfaiteur, presque ce père qui l'avait élevée, et auquel elle avait voué une éternelle reconnaissance.

Elle se retira au milieu d'un murmure attendri.

Richard de Clavières sentait une immense émotion l'envahir. Maître Aubry avait raison, l'opinion publique jusque-là presque tout entière acquise à Mme de Cypières, commençait à tourner contre elle.

Clément Gaube entra.

Il était atrocement pâle, mais son visage intelligent où se voyait une immense tristesse, sa tournure élancée d'une réelle distinction, ses gestes discrets, lui valurent tout aussitôt la sympathie du plus grand nombre.

Si Claire avait eu un succès avec sa modération qu'accompagnait la plus élégante des dictions, ce ne fut rien à côté de celui que Clément obtint, avec sa physionomie concentrée, le désespoir qui se fit jour dès ses premiers mots.

Naturellement, comme s'y attendait maître Aubry, il chargea atrocement Mme de Cypières.

Avec beaucoup de mesure, il raconta la première tentative d'empoisonnement.

— M. de Cypières a bien reconnu sa femme, n'est-ce pas ? lui demanda le président.

— Absolument ; oui, affirma le valet de chambre.

— Et il vous l'a dit ?...

— Catégoriquement. Et comme je le suppliais de chasser ses mauvaises pensées, lui disant que Mme la marquise n'avait nul intérêt à sa mort, il m'a répondu : « Elle est jeune, je suis vieux, elle veut se débarrasser de moi pour jouir en paix de ma fortune et en épouser quelque autre ; mais sur mon âme, cela ne sera pas. »

Et c'est alors que M. le marquis a écrit à sa sœur la lettre que je suis allé moi-même mettre à la poste.

— Que s'est-il passé après cela ?

— Il m'a paru que Monsieur et Madame faisaient la paix.

— Est-ce parce que M. de Cypières reconnaissait s'être trompé en accusant sa femme.

— Je ne le crois pas.

— Pourquoi alors ?

— Monsieur éprouvait une ardente passion pour Madadame, et... il aura cru à son repentir.

A ce moment, Madeleine si douce, si effacée jusque-là, se redressa.

— Ce n'est pas vrai ce que dit cet homme, s'écria-t-elle. Qu'il donne une seule preuve de ce qu'il avance !...

Si mon mari, après m'avoir, en effet, accusée, est revenu à moi, c'est qu'il a reconnu s'être trompé.

Un certain brouhaha se produisit dans l'auditoire.

Le président, sévèrement, s'adressa à l'accusée :

— Je vous prie, Madame, de ne pas interrompre, dit-il.

— Jamais, Monsieur, répondit-elle aussitôt, je ne laisserai passer d'aussi horribles mensonges sans protester.

M. de Rabastens continua son interrogatoire.

— Racontez ce que vous savez, loyalement et sincèrement, sans vous laisser intimider par ce que pourra dire l'accusée, fit-il en s'adressant au fiancé de Reine.

Clément continua.

Il affirma que Mme de Cypières était allée plusieurs fois dans la chambre de son mari, pendant la nuit, alors qu'on devait la croire couchée, se reposant dans un profond sommeil, des veilles précédentes.

— Vous l'avez vue ? demanda catégoriquement le président.

— Je l'ai vue, repondit Clément sans broncher, mais en fermant légèrement les yeux.

Ni les nouvelles protestations de Madeleine, ni ses exclamations indignées, rien ne l'arrêta.

Il raconta tout ce qu'il avait déjà dit à l'instruction, même la scène dernière, où le marquis, affirmait-il, aurait surpris sa femme versant le poison dans la tasse qu'elle lui donnait à boire.

— Étiez-vous seul quand ce dernier fait s'est produit ?

— Mlle Penhoët était avec moi.

— Et moi, dit Madeleine, je jure que la dernière scène s'est passée chez M. de Cypières, comme je l'ai dit, pas autrement.

— Monsieur le président veut-il demander au témoin, quel jour Mme de Mondragon est arrivée à Paris ? demanda l'un des jurés.

Claire, qui après sa déposition s'était assise sur l'un des bancs du premier rang, ne bougea pas, mais devint légèrement pâle, tandis que ses yeux trop clairs s'assombrissaient subitement, dilatés sans doute par quelque violente émotion contenue.

M. de Rabastens répéta la question du juré.

Clément réfléchit un instant.

— Mon maître est tombé malade le 5, dit-il enfin. Il a écrit la lettre dans la nuit du 5 au 6. Je suis allé de très bonne heure la porter à la poste de la rue Jean-Jacques Rousseau, afin qu'elle partît par l'express du matin, madame est arrivée dans la journée du 10.

— Seule ?...

— Avec Mlle Penhoët.

Le président se retourna vers le juré qui avait déjà parlé.

— Avez-vous autre chose à demander, Monsieur le juré ? dit-il.

— Oui, Monsieur le président.

— Quoi ?

— Le témoin prétend avoir porté la lettre à la poste, le 6 au matin. Elle était chargée, cette lettre. Où est le reçu qu'il a dû retirer ?

— Je l'ai remis à mon maître.

— Il a été, en effet, trouvé dans la table de nuit du défunt, et figure au dossier, dit le procureur général.

Et je dois ajouter que les registres de la poste de Saint-Justin portent la signature de la vicomtesse de Mondragon, donnant reçu, le 7 avril au soir, de cette lettre, au facteur qui la lui a remise.

Une lueur de triomphe, aussitôt éteinte sous ses paupières abaissées, passa dans les yeux de la vicomtesse.

Mais cette impression de joie elle-même dut être de courte durée, car Me Aubry debout à la barre, répondait à l'avocat général :

(A suivre.)

CHAMBRE DES ADJUDICATIONS
DES NOTAIRES DE LYON
Avenue de l'Archevêché, 2

Etudes de Me L.-P. CHAINE, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15, et de Me Léon CHAINE, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90.

VENTE

Aux enchères publiques après décès et par le ministère de Me L.-P. CHAINE, notaire à Lyon,

D'UN FONDS DE

LIMONADIER

Exploité à Lyon

rue Gentil, 22 et quai de Retz 14

ADJUDICATION

AU

MERCREDI 23 NOVEMBRE 1892

à une heure du soir, en la Chambre des adjudications des notaires de Lyon, avenue de l'Archevêché, 2

Mise à prix : 5,000 fr.

Pour extrait :
Léon CHAINE,
avoué poursuivant.

Pour les renseignements, s'adresser : 1° à Me CHAINE, avoué poursuivant à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 90, et 2° à Me L.-P. CHAINE, notaire à Lyon, rue Saint Dominique, 15, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Mme CLAUDIA

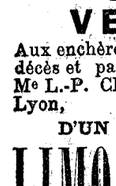

somnambule

Renseigne sr tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.

Lyon, rue Centrale, 4, au 3me

Traite par correspondance

RÉANTURE de **Bas**, cours Lafayette, 134
Coton noir et couleurs, 0,70 c. Blanc 0,60 c. Laine 0,20 c. en plus.

Mme EKATERINODAR de VIATKA

Célébrité russe. Devineresse, somnambule, cartomancienne, 33 méthode... Tout par dates. Tous les jours, 10, rue Constantine, Lyon. Correspondance.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE souvent en un seul jour, des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr EBERHART. « Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons : 16 en quelques heures, 54 en 1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours ; c'est merveilleux. *Dr Benchard.* »
SEL, 3 fr. ; DRAGÉES, 3 fr., *franco par poste contre mandat.*
Exiger rigoureusement le nom du Dr EBERHART et sa brochure donnée gratis.
Dépôt Pie FARLEY, 114, quai Pierre-Scize. — 0,50 c., brochure seule, *franco.*

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHTISIE
MALADIES DES TEMPÉRAMENT, et en général tous états qui demandent un reconstituant.
SOLUTION JACQUEMAIRE
au Bi-Phosphate de Chaux gazeux
Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable
DEMI-LITRE : 2 FR. — LITRE : 3 FR.
Exiger le Bouchon mécanique en porcelaine et le Plomb de garantie.
DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES — *BROCHURE GRATIS SUR DEMANDE*
Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLEFRANCHE (Rhône).

MAISON D'ACCOUCHEMENT
Mme Bernollin
38, RUE DE LA MADELEINE, 38
Traitement spécial des maladies des Dames, de 2 à 4 heures
TIENT DES PENSIONNAIRES

Plus de Névralgies — Plus de Migraines
GUÉRISON
SURE & RADICALE
PAR LES
Dragées des RR. PP. Prémontrés
A base de Valérianate de zinc et des principes actifs du QUINQUINA
DES
MIGRAINES, NÉVRALGIES
Dépôt Général à Lyon
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes
Rue de la Poulaillerie, 6
Envoi fco contre 3 fr. en timb. ou mandat
Dans toutes les bonnes Pharmacies
Plus de Migraines — Plus de Névroses

Grand Annuaire de l'Isère

L'Edition 1893 de cet important ouvrage est actuellement en œuvre. En outre des adresses des commerçants, industriels et agriculteurs du département, l'ouvrage contiendra tous les renseignements historiques et géographiques, et toutes les curiosités à visiter de chaque commune, sur cartes diverses, et un **Grand Plan de la ville de Grenoble**, dressé par F. Seytoux, géomètre-expert à Grenoble. L'ouvrage paraîtra en décembre prochain. Il sera livré cartonné au prix de 3 fr. 50, pris à Grenoble, aux souscripteurs seulement.

Les souscriptions sont reçues chez *MM. Berger et Peyraud*, imprimeurs-éditeurs, 2, place Vaucanson, à Grenoble, et à l'*Agence Fournier*, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de *Grenoble, Saint Etienne, Mâcon, Dijon, Valence, Chalon.*

SALSEPAREILLE QUET
SOUS FORME D'UN
SIROP agréable
LE MEILLEUR DÉPURATIF
du Sang et des Humeurs
S'emploie en toute saison
S'adresser Pharmac. Quet, 5, r. de la Préfecture, Lyon.
CAPSULES SANTAL
d'essence pure
MÉDICAMENT RECOMMANDÉ
On fait des envois

Grande Brasserie-Restaurant Faure
A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARIN)
Déjeuners à **2 fr. 50**. — Dîners à **3** fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour et nuit. — Cave spéciale de grands crus.
BIÈRES DE MUNICH, SALVATOR ET FRANÇAISES
Soupers froids, **Sortie de Théâtre**, Galantine, Choucroute, Jambon, Saucisses, Cervelas, Sandwichs au Jambon de Strasbourg, Soupe au Fromage.
ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE — OUVERT JUSQU'A TROIS HEURES DU MATIN

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

LA
REVUE BI-MENSUELLE
DES
TIRAGES FINANCIERS
Paraissant les 12 et 25 de chaque mois
FRANCE Par an 2 fr. — ÉTRANGER Par an 3 fr.
PUBLIANT TOUS LES TIRAGES DES VALEURS A LOTS
Et reproduisant périodiquement la Liste des Lots non réclamés
PRIX DU NUMÉRO : 10 CENTIMES
POUR LES ABONNEMENTS
S'adresser : Aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, LYON

Entreprise de Travaux Publics et Privés
ODDOUX & Cie
Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la
DÉMOLITION DU QUARTIER GROLÉE
BOIS à BRULER
Vente de tous les matériaux concernant la construction.
A louer de suite grands et petits locaux propres au commerce et à l'industrie, divisés au gré du preneur.
A louer de suite appartements pour employés et ouvriers.
BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL
S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance
(Près le cours Gambetta)
— LYON-GUILLOTIERE —

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER
6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon
Bière Française Grand Bock 0.25 | Vin du Beaujolais *Toutes les consommations sont de MARQUE* | Déjeuners et Dîners à 2.50
Service à la Carte — Salons au premier — Eclairage électrique

SERVICE D'HIVER *VIENT DE PARAITRE* SERVICE D'HIVER
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
Le **WAGON**
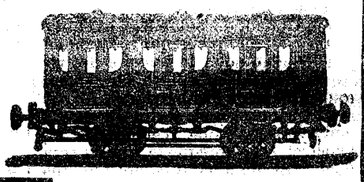
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes
Le prix des billets simples et aller et retour
Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.
EN VENTE : *A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon* et dans ses succursales de St-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON, DIJON, VALENCE ET CHALON-S/S. *Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux*

BOURSE DE LYON

Du 16 Novembre 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français	99	10	Crédit Lyonnais	785	..
— au porteur	..	..	Mobilier Espagnol	69	37
— Amortissable	..	..	B. Pays Autrichs	..	..
4 1/2 1825	105	.	Banq. Esc. Paris	..	..
Italien 5 0/0	93	52	Banque Ottomane	593	75
Espagne 4 0/0 ext.	62	45	Banque P.-Autrich.	491	25
Hongrie 4 0/0	..	.	Société lyonnaise	..	.
Autriche 4 0/0 75	..	..	Paris-Lyon-Médit.	.	.
Russe 5 0/0 82	..	.	Andalous	310	..
— 4 0/0 87	.	.	Chemins Autrich.	631	87
— 5 0/0 72	65	..	Cacérès-Portugal	45	..
— 4 0/0 80	95	60	Lombard-Vénitien	220	..
— 4 0/0 80	97	50	Méridionaux	..	.
D. T. Ottom. 5 0/0	21	57	Nord de l'Espagne	154	37
Dette égypt. un.	99	25	Portugais	.	.
— Obligat. priv.	94	70	Saragosse	174	37
Portugais 3 0/0	..	..	Canal de Suez	..	..
— 4 1/2 0/0 1889	..	.	Paris fonds	..	..
Crédit foncier	..	.	Canal interoc.	22	50
Crédit mobilier	..	..	Société t. lyonn.	325	62

OBLIGATIONS

Ville de Lyon	99	75	Lyon-Fourvière	365	..
V. de Paris 1850	..	..	Ouest-Lyonnais	..	..
— 1865	536	50	S. fonc. lyonn.	429	..
— 1869	419		Andalous 3 0/0	309	..
— 1871	412	75	Autriche-Hongr. 1e	.	..
— 1875	..	.	Beira-Alta 3 0/0	..	..
— 1876	..	.	Cacérès-Portug.	139	50
— 1886	..	.	Lombard anciens	323	50
V. de Marseille 77	..	..	— nouv.	319	75
Foncier 1877 3 0/0	395	..	Nord-d'Espagne 5	325	..
Com. 1879 3 0/0	488	50	Portugais 3 0/0	107	..
Foncier 1879 3 0/0	486		— 3 0/0	..	.
Com. 1880 3 0/0	483	..	Gaz de Lyon	831	25
Foncier 1883 3 0/0	433	50	Forges de l'Horme	125	..
— 1885 3 0/0	479	50	Creusot	2110	..
Brésiliens 4 0/0	..	..	Mines de la Loire	158	..
Docks S.-Est	466	..	Montcambert	940	..
— nouv.	466		Saint-Etienne	270	.
Paris-Lyon-Méd.	471	.	Lyon-Renaise	.	..
(Cie)	466	..	Ch.-Vieux-Lyon	700	.

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'**Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône** (*Troisième volume FOURNIER*), le plus important des annuaires de province ; plus de 2,500 pages, plus de 100,000 adresses.
Prix : 12 francs.

BOURSE DE PARIS

Du 16 Novembre 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE HIER	COURS DE CLOTURE AUJOUR	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	99 ..	99 27	.. 27	.. ..
3 0/0 amortiss.	99 05	99 10	.. 05	.. ..
4 1/2 1883	105 .	105 10	.. 10	.. ..

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE

CLOTURE D'HIER	VALEURS	PREMIER COURS d'aujourd'h	DERNIER COURS d'aujourd.
99 05	3 0/0 Français	99 07	99 30
105 22	4 1/2 Fr. (1889)	105 20	105 22
93 ..	5 0/0 Italien	93 30	93 55
62 50	4 0/0 Espagn. ext.	62 55	62 90
.. ..	Hongrois 4 0/0	96 10	.. ..
.. ..	Portugais	24 60	.. ..
64 95	Russe Orient	65 ..	65 30
.. ..	Dette Egypt. unif.	99 10	.. ..
.... ..	Banque de France	.... ..	.... ..
1091 ..	Crédit Foncier	1088 ..	1092 ..
191 ..	Banq. d'esc. Paris	191 ..	192 ..
787 ..	Crédit Lyonnais	786 .	787 ..
592 ..	Banque Ottomane	596 ..	.... ..
.... ..	Banque Autrich.	493 ..	492 .
.. ..	Mobilier Espagnol	68 ..	.. ..
21 ..	Panama	21 ..	22 ..
1517 .	Paris-Lyon-Méd	1512 .	1520
.... ..	Autrichiens	631 .	....
.... ..	Lombards	220 .	....
173	Saragosse	173 ..	175 ..
112 ..	Nord Espagne	155 .	156 ..
.... ..	Méridionaux	638 .	642 ..
2613 ..	Suez	2612 .	2628 ..
97 5/16	Consolidé	97 3/8	97 7/16

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 16 Novembre 1892

ACTIONS		OBLIGATIONS	
Trifail	347 ..	N.-H. Hongrois	. . .
Alpines	. .	Furstemberg	. . .
Tharsis	120 59	Pottendorf	. .
Lanteira	. .	Lots Turcs	. . .
Huta-Bankowa	. . .	—	. . .
Ch. Croix-Pâquet	. .	Eaux-Ecl. à 6/0	. .
C. l. fr. et ch. d. f.	109 ..		

APRÈS BOURSE

Du 16 Novembre

3 0/0 français	99 28	Douanes	470 62
— d/25	. .	Rio Tinto	415 62
— d/60	. .	Tharsis	121 25
Italien	93 55	Alpines	125 62
Extérieure	62 96	De Beers	451 25
Hongrois	96 31	Tabacs	368 75
Russe 1891	. .	Panama	. .
— consolidé	. .	Chèques Lond.	. . /.
Orient	65 25	— à vue	. . . .
Portugais	24 68	— s/Ber.	. . . .
Turc	21 75	— Pétersb.	. . . .
Egypte unifiée	495 62	— Vienne	. . . .
— privilég.	468 12	— Amst.	. . . .
Banque Ottom.	596 87	3 0/0 franç.	. . . .

COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS

Paris, 15 Novembre (2 h. soir).

HUILES DE COLZA

Courant	58 50
Décembre	59 75
4 premiers	60 ..
4 de mars	60 75

Tendance calme.

HUILES DE LIN

Courant	47 50
Décembre	47 50
4 premiers	47 50
4 de mars	47 75

Tendance.

SPIRITUEUX 90° l'h.

Courant	47 25
Décembre	47 50
4 premiers	47 75
4 de mars	47 75

Tendance ferme.

SUCRES Blancs n° 3

Courant	40 30
Décembre	40 60
4 premiers	40 30
4 de mars	41 50

Tendance ferme

SUCRES Roux 88°
Dispon. de .. à 38 25
Tendance calme.

SUCRES Raffinés
Dispo. de ... à 107 50

FARINES 12 marques

Courant	47 90
Décembre	48 30
4 premiers	49 ..
4 de mars	49 75

Tendance faible.

BLÉS (100 kil.)

Courant	21 30
Décembre	21 60
4 premiers	22 10
4 de mars	22 60

Tendance calme.

AVOINES (100 kil.)

Courant	16 60
Décembre	16 75
4 premiers	17 10
4 de mars	17 40

Tendance calme.

Marque Corbeil. 53 .

CONDITION DES SOIES

Du 16 Novembre 1892

Nombre	SORTES	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
38	Organs.	6	»	3	8	2	10	»	»	6	3	»	3306
29	Trames.	2	»	»	3	»	1	1	5	10	6	1	2204
113	Grèges.	15	»	1	16	20	7	»	22	12	10	10	8362
13	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
151		23	»	4	27	22	18	1	27	28	19	1	13872

BALLOTS PESÉS

2	Organs	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	48
1	Trames	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	78
110	Grèges	»	»	»	1	»	»	67	10	32	»	»	5500
1	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
114		»	»	»	2	»	»	68	10	33	»	»	5626

Ballots conditionnés depuis le 1er du mois. 2513
Ballots pesés depuis le 1er du mois. 1836

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Du 16 Novembre 1892

Marché assez fort approvisionné, 130 voitures, prix assez fermes.

Paille blé, 1re qualité, 50 fr. ; 2e qualité, 48 fr. ; 3e qualité, 45 fr. ; Paille de seigle, 44, 42 et 40 ; Paille d'avoine, 47, 45, 43 ; Foin, 84, 81, 78 ; la Luzerne, 84, 81, 78 ; Luzerne nouvelle, », », », ».

Le tout rendu dans Paris au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir :

6 fr. pour foins et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

Fourrages en gare :

On cote sur wagon, par 520 kilogs : foin, 1re qual., 72 à 74 fr. ; 2e qual., 69 à 71 ; luzerne, 69 à 74 ; paille de blé, 34 à 39 ; paille de seigle pour l'industrie, 37 à 40 ; paille de seigle ordinaire, 29 à 35 ; paille d'avoine, 31 à 37.

Pour les marchandises en gare, les frais de déchargement, d'octroi et de camionnage, sont à la charge de l'acheteur.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

du 15 Novembre 1892

Organsins : 1 ; Poids : 81. — Trames : 2
Poids : 181. — 1 Grèges : 98. — » Ballots pesés : ».
Dernier numéro placé 96.
Total du 1er au 15 : 8641 kilos.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Lyon-Guillotière. — *16 novembre*

Foin, 1er choix	100 kil.	12 50 à 14 »
» ordinaire	»	11 » à 11 50
Luzerne, 1er choix	»	13 » à 14 50
» ordinaire	»	10 50 à 11 50
Paille de seigle	»	5 75 à 6 »
» de froment	»	5 50 à 5 75
» d'avoine	»	4 » à 4 25

Droits d'octroi non compris

Issues

Son	100 kil.	11 » à 12 »
Fléurages	»	14 » à 14 50

Rendus à Lyon

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Françoise Bert, 2 jours, rue des Capucins, 24, f. 7 h. — Reine Rondet, religieuse, 70 ans, rue des Chartreux, 10, f. 11 h.

Deuxième arrondissement. — Marie Legaud, sans profession, 22 ans, rue Confort, 24, f. 8 h. — Jeanne Bouvard, 1 an, Charité, f. 10 h. — Marie Dauphin, couturière, 30 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. — Joseph Mollard, gardien de la paix, 43 ans, Hôtel-Dieu, f. midi.

Troisième arrondissement. — Veuve Contat, née Marie Debiolles, blanchisseuse, 60 ans, grande rue de la Guillotière, 36, f. 9 h.

Quatrième arrondissement. — Claudine Carret, sans profession, 82 ans, rue Bony, 21, f. 1 h. — Epouse Vulliod, née Julie Manon, tisseuse, 51 ans, à l'Hôpital, f. 3 h. — Epouse Guinet, née Jeanne Martelin, tisseuse, 44 ans, rue du Sentier, 9, f. 4 h.

Cinquième arrondissement. — Justine Bergeron, religieuse, 83 ans, rue des Macchabées, 69, f. 9 h. — François Ballet, orfèvre, 57 ans, montée des Epies, 22, f. 11 h.

Sixième arrondissement. — Néant.

V. VERMOREL
à VILLEFRANCHE (Rhône)

Sulfure de Carbone
PALS INJECTEURS
Perfectionnés
MATÉRIEL DE SULFURAGES COMPLET
ALAMBICS
Nouveau Système
TARIF FRANCO

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

Le Gérant : JOSEPH GRILLON.

Imp. WALTENER ET Cie, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.